



LE PETIT VILLARIN

Bulletin d'information et de documentation sur la Vallée des Villards
SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS
SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS – 73 SAVOIE

IL N'EST PAS NÉCESSAIRE D'ESPÉRER POUR ENTREPRENDRE, NI DE RÉUSSIR POUR PERSÉVÉRER (GUILLAUME D'ORANGE)



**Sur le parcours de la Sybelles-Villarinche
(descente vers Longecombe ; dans le fond, le massif de Belledonne)**

SAISON HIVERNALE

Une année de croissance qui appelle des aménagements

Il semble que la saison 2004-2005 ait marqué un certain tournant au niveau de l'activité ski à Saint-Colomban, et plus particulièrement durant les vacances scolaires de février. La preuve en est évidemment la fréquentation du parking de La Pierre, au pied des pistes, mais également l'affluence sur les pistes du domaine skiable villarin.

Au gré des descentes, il était intéressant de tendre l'oreille afin d'écouter, ici et là, les commentaires avisés des touristes en vacances.

Il en ressort une opinion très positive du domaine skiable qui a ouvert cette année le 19 décembre. Il faut dire que la Satvac, la société des remontées mécaniques qui gère le domaine, a mis les bouchées doubles cet hiver afin de satisfaire une clientèle de plus en plus présente : la production de neige artificielle s'est faite sans compter, et les journées de « non-liaison » des Sybelles ont été très rares.

Et pourtant tout n'avait pas très bien commencé, ce dont s'est plaint un usager, dès le 9 janvier, directement auprès de la Satvac : « Le télésiège de Bellard a démarré à la fin des vacances, celui de l'Ormet peut-être encore après et il est déjà en panne ; le téléski du Mont-Cuinat fonctionne quand il veut ; cet après-midi il ne m'a pas été possible de monter au sommet. Heureusement, moi je n'avais pas "basculer" sur les Arves, mais il y avait pas mal de skieurs qui ne se "sentaient" pas bien. D'où la question un peu récurrente : Saint-Colomban intéresse-t-il la Satvac et cette société est-elle disposée à consentir un effort normal de mise en état du matériel avant l'ouverture de la saison ? » Et de poser une question : « Est-il techniquement et financièrement possible de transformer les deux premiers télésièges en débrayables ? Ils se traînent avec une belle lenteur, et on gagnerait sans doute une quinzaine de minutes pour monter à Bellard. »

Malgré des améliorations sensibles, il reste en effet deux points noirs : d'abord l'achat des forfaits, extrêmement long, parfois plus d'une heure, qui fait perdre patience à bon nombre de skieurs « journées »... ; ensuite le téléski du Mont-Cuinat : « Pourquoi un téléski ici alors qu'il y a un télésiège en amont et un autre en aval... ; pas étonnant qu'il y ait autant de queue... » Effectivement « on peut s'interroger sur la logique mathématique de cette suite : télésiège de la Chermette + téléski du Mont-Cuinat + télésiège du col de Bellard = 45 minutes d'attente et l'envie de ne surtout pas revenir à Saint-Colomban. La preuve en est que la piste du téléski du Mont-Cuinat, pourtant si agréable, n'est que très peu fréquentée... »

Concernant le village, les gens venant à Saint-Colomban apprécient évidemment l'authenticité du site, son calme et le caractère attractif des tarifs pratiqués ; et c'est pourquoi bon nombre de familles reviennent d'année en année. Cependant, la plupart des vacanciers regrettent le manque d'activités extra-ski mais également – et surtout – d'une petite épicerie et d'un distributeur de billets. Toutes ces remarques ne sont évi-

demment pas inconnues des décideurs locaux mais elles prendront d'autant plus de poids à l'avenir avec la construction de nouveaux lits. Il faut donc être prêt à accueillir – à la hauteur du domaine skiable actuel – les personnes venant découvrir la vallée des Villards « en leur offrant un minimum de services et pas seulement une magnifique Maison du tourisme flambant neuve ».

Cet hiver le froid aura duré pendant quasiment toute la saison. Dès les vacances de Noël, la température avoisinait les -20°C au sommet du col de Bellard, avec des minima à quasiment -30°C en février. Début mars, les températures étaient encore « en dessous des normales saisonnières ».

Fin mars, il était prévu de maintenir la station ouverte jusqu'au 24 avril. Globalement, l'enneigement a été satisfaisant : en face de neige, grâce au froid soutenu de cet hiver, le manteau neigeux a pu être correctement conservé mais, en altitude, il a été moins abondant que d'habitude à cause d'un cumul de précipitations finalement moindre que les autres hivers. Ce faible enneigement s'est fait ressentir au niveau de l'accès au col de Bellard : la piste arrivant de l'Ouillon, mal enneigée, érodée par le vent, n'a pas pu être correctement entretenue. Les périodes de froid assez nombreuses ont permis de produire une quantité satisfaisante de neige de culture (environ 115 000 m³ de neige). Le service de dégivrage a connu quelques difficultés et il a été nécessaire pour la Satvac de louer un engin de dégivrage supplémentaire pour la saison. Cependant le manque de neige et une fréquentation en baisse pourraient contraindre la Satvac à avancer la date de fermeture au 3 avril.

Cette année les détenteurs d'un forfait « saison » permettant de skier sur le domaine de Saint-Colomban pouvaient encore skier pour 10 euros la journée dans les autres stations de Maurienne, y compris dans celles des Sybelles. D'ailleurs ce forfait « extension » aurait été essentiellement utilisé l'an dernier par les clients de Saint-Colomban pour aller skier sur le domaine de Saint-Sorlin, « skis aux pieds » à partir de La Pierre. Mais, pour des raisons semble-t-il liées à la répartition de ces recettes supplémentaires entre les stations des Sybelles, cette année, pour accéder au domaine de Saint-Sorlin et des autres stations des Sybelles, les skieurs devaient acheter le forfait « extension Sybelles », seul disponible aux caisses de Saint-Colomban, et débourser cette fois 20 euros.

Ce qui n'a pas empêché nombre de Villarins de skier dans les autres stations des Sybelles dont les moniteurs n'hésitent plus à faire découvrir la combe de Bellard à leurs clients.

Garage TARDY Serge
RÉPARATIONS AUTO TOUTES MARQUES
MÉCANIQUE - CARROSSERIE - PEINTURE
St-ALBAN-DES-VILLARDS
TÉL. 04 79 59 12 16



■ La combe de Bellard vue de La Toussuire.

Hiver long et rigoureux : le jaseur boréal l'avait prévu

En janvier et en février beaucoup de Villarins se sont posé la question : qui sont ces bandes d'oiseaux bizarres piquant gloutonnement les pommes de nos vergers, ou poussant des cris stridents à la pointe des arbres ?

Et bien, ces oiseaux sont des jaseurs boréaux (*bombycilla garrulus*) ! Ils viennent nous rendre visite tous les quinze ou vingt ans (la dernière fois c'était en 1985), annonçant à chaque fois un hiver particulièrement rigoureux, des chutes de neige importantes sur toute l'Europe, et des températures négatives même dans les régions les plus méridionales.

La patrie du jaseur boréal s'étend sur toutes les régions froides du nord de l'Europe, à la limite du cercle arctique. Il vit dans les forêts de conifères et les forêts mixtes de la taïga, en bordure de la toundra. En juin ou juillet, durant l'été arctique, la femelle pond de quatre à six œufs dans un nid construit de brindilles et de lichens. Normalement, en octobre il migre vers l'Europe centrale où il reste jusqu'au mois de mars.

Mais, parfois, comme ce fut le cas cet hiver, ces oiseaux, qui ont un sens inné de survie, entreprennent tout à coup et

en bandes énormes, de grands voyages vers le sud ou le sud-ouest de l'Europe. On appelle « invasions » ces sortes de migrations forcées dues principalement à un imminent, brusque et fort changement de climat. Cette année, par exemple, il n'avait pas autant neigé en Allemagne depuis 20 ans.

C'est ainsi que l'on peut observer le jaseur boréal dans les vergers, à la recherche de pommes, ou sur un élanier, déglutir des cynorrhodons vulgairement appelés « gratté-cul », qu'il digère rapidement ; de ce fait, le jaseur est toujours appétit.

Reconnaissable à sa huppe rousse, caractéristique, et à ses couleurs jaune, rouge, blanche et marron, ce passereau d'une longueur d'environ 18 cm, n'est pas farouche. Il observe d'ailleurs l'homme avec curiosité. Autrefois, quand il nous rendait visite, il était considéré comme un oiseau de mauvais augure. Il était notamment accusé d'annoncer la guerre ou la peste. Il reste aujourd'hui un bon « météorologue ».

Cet oiseau a quitté les Villards le 16 mars.

André Gamel

BRÈVES

► **Messes.** Pour le deuxième trimestre 2005, les messes, aux Villards, auront lieu le dimanche 10 avril à 10 h 30 à Saint-Colomban, et le dimanche 12 juin à 10 h 30 à Saint-Alban. Aucune messe dominicale n'est prévue en mai. D'autres messes seront célébrées en semaine selon la demande et selon la disponibilité du prêtre de la paroisse, ou en fonction de la présence d'un autre prêtre dans la vallée. Pour l'Ascension (jeudi 5 mai), la messe aura lieu à 10 heures à La Chambre. Une messe est célébrée le premier dimanche du mois (à 10 heures) ainsi que tous les samedis en fin d'après-midi, à La Chambre, et les autres dimanches dans les 13 autres communes du canton, par roulement. Le planning trimestriel des messes dans le canton est affiché sur la porte des églises villarines.

► **Rassemblement des Quézel.** Les 9 et 10 juillet, Saint-Alban retrouvera un peu de son animation d'antan avec la présence attendue de plus de 200 personnes au 2^e rassemblement des Quézel. Ce sera l'occasion de se voir ou se revoir, de connaître les hameaux habités par ses ancêtres et de respirer l'air si particulier du village de ses origines. Si l'on vous a oublié ou si vous connaissez une personne qui n'a pas été contactée, vous pouvez nous adresser à Jean Garbolino, 5 chemin des Fins Sud, 74 000 – Annecy ; tél. : 04-50-46-94-93 ; adresse courriel : jean.garbolino@free.fr

► **Satvac.** Mi-février, la Satvac a déposé un référé auprès du tribunal administratif de Grenoble pour trancher le litige qui l'oppose à la municipalité de Saint-Colomban au sujet des pénalités pour lits non construits que la commune doit à la Satvac, conformément à la convention de délégation de service public signée en décembre 1998 par la commune et la Satvac. Au même moment on apprenait

que M. Hervé Boisson était embauché par la Satvac (au 1^{er} mars 2005) comme conseiller juridique. Une des premières tâches de M. Boisson sera donc très probablement de préparer, au nom de la Satvac, les « mémoires en défense » que ne manquera pas de lui réclamer le tribunal administratif dans le cadre de la procédure. Tâche aisée puisque c'est M. Boisson lui-même qui a rédigé, sinon largement inspiré, le texte de cette convention alors qu'il travaillait à l'Asadac, organisme public qui conseille (le service est payant) et aide les collectivités locales... A moins qu'il n'utilise sa connaissance du dossier pour régler cette affaire loin des prétoires.

► **Recensement.** Un cinquième des communes de moins de 10 000 habitants a vu sa population recensée en totalité par l'Insee l'année dernière. En Savoie, ce recensement concernait 57 communes dont Saint-Alban. Résultat : en 2004, cette commune comptait 61 habitants contre 52 lors du recensement de 1999. Sur les 57 communes examinées, 3 communes ont enregistré un recul dont Albiez-Montrond et Villarembert.

► **Photos.** Une proposition a été soumise aux offices de tourisme des Sybelles : prises de vue, de photographies et vidéos du masif Arvan-Villards, par un hélicoptère pendant 2 heures environ. Un tarif intéressant a été négocié par Eric David, président de l'office de Saint-Jean d'Arves et administrateur de Sybelles promotion (150 euros pour la Maison du tourisme). Cette séance de prises de vue a eu lieu début février.

PETITE ANNONCE

• Recherche sonnailles pour chèvres. Faire des offres à Sébastien Sornet (Valmaure) ; tél. : 04-79-56-77-50.

Voyages Gonthier

Transporteur sur la ligne :
St-Jean-de-Maurienne
Vallée des Villards

- Excursions
- Voyages organisés
- Transports de groupes
- Taxi

CHAUFFAGE
SANITAIRE
SERRURERIE
INSTALLATION ET ENTRETIEN



CHIANALE
FILS

Butane - Propane - Camping-gaz
655, avenue de la Gare
73130 St-Etienne-de-Cuines
Tél. 04 79 56 23 84

MAISON DU TOURISME

Un budget ambitieux pour maintenir le cap

A l'occasion de la discussion du budget 2005, le conseil d'administration (CA) a fait un point complet sur les finances de la Maison du tourisme (12 février 2005).

La réalisation du budget 2004 a été satisfaisante. D'abord toutes les actions prévues n'ont pas été réalisées comme par exemple l'édition de cartes postales, l'installation d'une webcam, ou le doublage numérisé du téléphone (non utile en raison de l'installation tardive de l'Open system). Ensuite les subventions d'exploitation ont été nettement supérieures au montant escompté. En effet, la Maison du tourisme a bénéficié de 2 subventions de Sybelles promotion de 5 000 euros chacune, une pour Festivillards et une pour la Sybelles-Villarinche. Néanmoins, concernant une subvention européenne, seul un acompte a été versé en 2004. Le reste, à percevoir sur des actions réalisées (Festivillards 2003, brochures), est reporté en 2005.

Des économies substantielles ont donc été réalisées et, de ce fait, le compte administratif 2004 dégage un excédent de 16 542 euros qui a été reporté sur le budget 2005.

Celui-ci devrait s'équilibrer à un montant de 202 000 euros environ.

- En dépenses, le poste le plus important reste celui des salaires (plus de 50 %). D'une manière plus détaillée, le poste investissement est nettement revigorisé. Des casiers à skis ont été achetés. D'autres dépenses liées à la mise en place éventuelle d'un accès numérisé en double (routeur) sont prévues. Cela dépendra des besoins suscités par le lancement de l'Open system au printemps 2005.

Concernant les animations et les manifestations, ce poste a été révisé légèrement à la baisse, en particulier pour la Sybelles-Villarinche, qui revient à une dimension régionale, et pour Festivillards. Les autres animations et manifestations sont reconduites.

Concernant Internet, il est projeté de refaire le site Internet en 2005 en y intégrant notamment l'Open system et l'interface TC accueil (logiciel de gestion de l'information touristique, action du comité des stations de Maurienne pour la mise en place d'un portail touristique Maurienne). Cette dernière action bénéficie d'une subvention de l'Europe (40 %).

S'agissant des brochures de la Maison du tourisme, une réflexion au sein de la commission technique et du CA de Sybelles promotion a été engagée sur la réalisation de « brochures mutualisées » afin de tendre vers des économies d'édition et de disposer d'une information commune Sybelles dans les brochures des offices de tourisme du massif. Cette démarche conduira à la création d'une brochure hiver-été vallée des Villards de 8 pages (si possible) avec un cahier de 4 pages Sybelles, à l'intérieur, commun à tous les offices. La création de cartes postales est (re)programmée. Elle devrait aboutir à l'édition de 8 à 10 cartes propres à la vallée. Des contacts ont déjà été pris avec plusieurs prestataires dont Michel Martin-Garin (Hobby one).

Le budget publicité est légèrement inférieur à l'exercice précédent : achats d'espaces limités pour Festivillards, budget relatif à Alpes loisirs non reconduit puisque Sybelles promotion sera sollicité pour le prendre à sa charge.

Les actions non réalisées en 2004 en matière de télécommunications sont reconduites, en particulier celles inhé-

rentes à la webcam. Celle-ci devrait être installée au sommet de l'Ormet. Mais si, techniquement, ce choix n'est pas possible (des tests seront effectués après la saison de ski) elle le sera au pied des pistes, à La Pierre (décision en mai).

Concernant le personnel permanent, la convention collective prévoit l'octroi d'une prime de fin d'année dont le montant est à déterminer annuellement par le conseil d'administration. Après discussion, celui-ci se prononce au cas par cas.

Pour les emplois saisonniers, il est prévu le recrutement d'un directeur des Galapias (club enfants) sur 2 mois (Anne-Karine Favre-Bonté) et d'un emploi d'accueil-animation sur 2 mois en période estivale. Pour faire face à la croissance d'activité des Galapias, cette alternative devrait faciliter le bon déroulement du centre de loisirs et permettre de respecter la réglementation en matière d'encadrement. Néanmoins, le recrutement de stagiaires sera à favoriser.

Concernant le fonctionnement global du club enfants, Patrick Louadoudi suggère de privilégier un autofinancement du club en se rapprochant de structures pouvant lui accorder des subventions (CAF notamment, conseil général, pour des animations jeunes à la journée) et en valorisant le tarif à la journée. Des démarches en ce sens seront lancées et des hypothèses tarifaires seront proposées.

- Les recettes de la Maison du tourisme sont essentiellement constituées de subventions, soit des collectivités locales (plus de 60 %), soit d'autres organismes publics (UE par exemple, 11 %).

Plus précisément, le poste des subventions d'exploitation reste stable comparativement à l'exercice précédent. Pour la communauté de communes, la participation est diminuée de l'achat d'un nouveau vidéo projecteur pour la salle des fêtes. Cette proposition a été convenue entre la communauté de communes et la Maison du tourisme pour qui cette acquisition était indispensable et relativement pressante (ancien vidéo projecteur obsolète, qualité d'image insuffisante). Ce montage permet de récupérer la TVA sur cet investissement. Les participations 2004 et 2005 de la commune de Saint-Alban ont été intégrées (4 500 euros).

Une nouvelle ligne relative à la taxe de séjour, instaurée en décembre, est créée. Son montant est volontairement prudent (3 500 euros) pour une première année de mise en application.

Concernant les subventions exceptionnelles, ce poste est encore conséquent cette année. Est comptabilisé le solde des subventions européennes relatives aux brochures et à la refonte du site Internet. Sybelles promotion a aussi été sollicité cette année, à concurrence de 8 550 euros pour Festivillards et la Sybelles-Villarinche. Les dossiers sont en cours, sans certitude à ce jour. Cependant, dans la logique de la baisse des dépenses, ce poste est lui aussi revu raisonnablement à la baisse.

Mais les subventions budgétées n'ont pas encore été toutes accordées. En effet, la communauté de communes projette en 2005 de lourds investissements, en particulier la réalisation de la nouvelle Maison du tourisme. Afin de limiter l'impact budgétaire de ces investissements, il est possible que la communauté de communes diminue sa contribution à la Maison du tourisme en 2005 : 85 050 euros au lieu de 107 895 euros budgétés.

tés.

Pour prendre en compte cette forte baisse (21 %) un budget *a minima* a d'abord été discuté. Mais certaines actions ne peuvent être reportées ou annulées. La Sybelles-Villarinche est engagée. Pour Festivillards, suite à sa présentation (*ire ci-dessous*), l'effort budgétaire a déjà été consenti.

Concernant la refonte du site Internet, il serait dommage de perdre les subventions acquises en reportant cette action qui sera bien plus conséquente financièrement hors subvention *in fine*. Seule, la création de cartes postales pourrait être annulée en 2005. Pour les Galapias, une étude spécifique est à conduire pour parvenir à son autofinancement. Il est difficile d'estimer à priori le « gain financier » pouvant être dégagé. Pour les charges salariales, les décisions d'octroyer ou non une prime de fin d'année et de privilégier le recrutement de stagiaires en été permettraient de diminuer ce poste de dépenses.

Nicolas Revol a souligné l'incohérence entre le maintien d'un niveau de services et d'actions de la Maison du tourisme et la baisse de la subvention. Pour la stabilité de la structure, le besoin financier ne peut être qu'au minimum équivalent. Maurice Bouchet-Flochet est intervenu en précisant que pour Festivillards, des engagements rapides étaient à prendre.

Finalement Patrick Louadoudi a suggéré la sollicitation des autres financeurs : la Satvac, qui ne participe plus depuis 2002, et les deux mairies villarinches. Et suite à une rencontre entre Norbert Combet, président du conseil d'administration de la Maison du tourisme, Georges Quézel-Ambrunaz, maire de Saint-Alban et administrateur de Sybelles promotion, Alexandre Maulin et Gaston Maulin, directeur de la Satvac, ce dernier a décidé de verser à la Maison du tourisme 30 000 euros qui correspondent à deux années de subventions que la Satvac doit verser à la Maison du tourisme (convention de délégation de service public) et qu'il avait refusé de verser depuis 2 ans suite au différend qui l'oppose à la municipalité de Saint-Colomban.

Ce qui finalement a permis au conseil d'administration d'adopter (26 mars dernier) le budget 2005 initialement prévu.

Source : compte rendu officiel (12 février 2005).

FESTIVILLARDS 2005

Un budget revu à la baisse

La commission Festivillards de la Maison du tourisme s'est réunie le 5 février pour arrêter la programmation de l'édition 2005 qui se déroulera du 2 au 30 juillet, et que Maurice Bouchet-Flochet a présentée au conseil d'administration le 12 février.

Le budget consacré à ces manifestations a été raisonnablement revu à la baisse (prestations et publicité) car la commission a été à l'écoute des propositions formulées à la fin de la précédente édition. Patrick Louadoudi s'est d'ailleurs dit satisfait de constater que certaines remarques avaient été prises en compte.

Cet été on pourra donc assister aux spectacles suivants :

- samedi 12 juillet : chants avec les chorales La Villarine et Les Citharins (7 personnes, chants montagnards) ;
- jeudi 7 juillet : après-midi pour les enfants avec Anne Montange, pour des histoires

1^{re} édition du
Yep Yep Festi'blanc

C'est au premier week-end du printemps que la première édition du Yep Yep Festi'blanc a vu le jour. Ce projet a été lancé par un petit groupe de saisonniers qui travaillent à Saint-Colomban, dans le but de créer une animation hivernale nouvelle sur la station.

C'est ainsi que les 17, 18 et 19 mars, de 22 heures à 5 heures du matin, se sont succédé : Marbouze (Hard tech), l'équipe des Skapuches péruviennes (du Bugey, Ain) avec leurs groupes Hit San (fanfare trash guinguette), La Pipe Arrustut (Ska festif), les Thopkitaps (percussions sur bidons), et Free sound against the system (mix reggae) ; puis Hydromel (guitare acoustique), Touche à ton nez (reggae dub), Suckcess et No Swad (Métal). Avec en prime une démonstration de bâtons et de chaînes de feu avec percussions, à l'extérieur de la salle des fêtes de Saint-Colomban.

Malgré quelques problèmes techniques et d'organisation de dernières minutes, les soirées ont pu s'enchaîner grâce à la mobilisation des bénévoles, des Villards ou d'ailleurs, et des membres de l'association des Skapuches péruviennes (que nous remercions pour leur soutien).

Nous voulions que ce festival de musique soit accessible à tous d'où l'entrée gratuite. Par ailleurs, les groupes ont été choisis de façon à satisfaire un large public. Mais des désistements de dernières minutes nous ont obligés à revoir le programme dans l'urgence. Ce dont nous nous excusons auprès de tous les amateurs de ces musiques. Heureusement, ces contremes n'ont pas ôté la bonne humeur des participants et, pour une première édition, le bilan de ce 1^{er} Festi'blanc est plutôt positif avec près de 200 participants.

Ces soirées n'auraient pas pu être organisées sans la mairie de Saint-Colomban, la Maison du tourisme, la Satvac, Racts et fils, la boulangerie du Glandon, et l'Auberge du Coin. Merci à tous ! et à l'an prochain pour la 2^{er} édition.

Céline Rostaing-Troux



contées et, éventuellement, pour des animations de jonglerie ;

- samedi 9 juillet : contes et chants de montagne avec Contes des Alpes (G. Gourraud) et chants et musiques de Savoie avec Sylvain le ménestrel ;
- jeudi 14 juillet : soirée festive avec le groupe de musique salsa cubaine Timbania (avec cocktails éventuellement). Une association est à solliciter pour animer l'après Timbania ;
- samedi 16 juillet : soirée cabaret-guinguette avec Cyril Danrey, accordéoniste maurienais ;
- samedi 23 juillet : soirée théâtre humoristique avec une troupe amateur, soit la Bohème (portraits savoyards) soit Daniel Cros (Arlequineries ou Walter et John) ;
- samedi 30 juillet : concert classique (en partenariat avec les Fêtes musicales de Savoie) avec l'orchestre de Rostov qui donnera le Requiem de Mozart.

Les aiguilles de l'Argentière de l'aiguille de Marcieu (2 906 m) à la tête est des Cos (2 531 m)

Lorsque nous parlons de notre patrimoine et de notre histoire commune, aux Villards, et qu'il s'agit des espaces montagnards, nous faisons plus souvent référence à la vie de l'alpage et aux durs labours que nos ancêtres menaient à bien pour pouvoir vivre de la terre. Et si un jour ils s'intéressaient à ce qui dépassait en altitude les terres fertiles et pâturelles, c'était sans doute pour aller chercher des bêtes égarées, chasser le chamois, ou encore cueillir quelques plantes médicinales. Mais prendre le risque de se rompre le cou dans les cimes escarpées de Belledonne ne devait pas être du goût de toutes les familles qui voulaient aussi conserver leurs forces pour les travaux quotidiens assez harassants comme cela.

Il n'est donc pas étonnant, ni honteux, de se rendre compte que lorsque nous recherchons qui a gravi en premier nos sommets, on trouve qu'il s'agit, la plupart du temps, de personnes étrangères à la vallée. Mais n'oublions pas que cela vaut aussi pour les ascensions officielles et que peut-être quelques habitants de l'alpe ont sans doute gravi dans l'anonymat quelques-uns des sommets villarins les plus difficiles avant même les pionniers de l'aventure alpine.

Pourquoi s'intéresser d'abord aux aiguilles de l'Argentière ? Si c'est parmi elles que l'on trouve les plus hauts sommets de la vallée, ces aiguilles sont surtout remarquables par leur ampleur et leur diversité, et elles constituent une muraille de rochers très attirante pour qui a le désir d'escalader des sommets. En outre, elles composent un paysage alpin facilement admirable depuis les alentours du col du Glandon. Enfin, à cause de leur facilité d'accès et au potentiel important d'escalade qu'elles recèlent, leur histoire alpine a débuté relativement tôt, et l'alpinisme y demeure actif encore aujourd'hui.

L'aspect géographique

Toponymie

Le nom « Argentière » est un nom de lieu assez courant dans les Alpes, et fait, la plupart du temps, référence à l'exploitation des minerais d'argent et autres métaux précieux. Il est possible que cette appellation fasse, ici, référence aux multiples gisements de minerais (essentiellement du cuivre), exploités ou non, qui existent sur les contreforts du massif avoisinant des Grandes Rousses. Pourtant nous ne possédons aucune preuve d'une quelconque exploitation, si ce n'est la mention, dans le *Dictionnaire des États sardes* (Casalis, 1833), de l'ancienne mine d'argent de l'Argentière, à l'ouest de Saint-Sorlin d'Arves, plus exploitée depuis longtemps. Les aiguilles de l'Argentière ont

eu différentes dénominations dont, entre autre, celle-ci qui figure sur la mappe cadastrale de 1730 : le « Rocher dit L'argentière » pour la partie est, et le « Rocher dit la Combaz » pour la partie ouest.

Descriptif

Les aiguilles de l'Argentière ont pu être assez précocement cartographiées car situées entre les deux cols passants de la Combe Madame et de la Croix qui faisaient frontière entre le duché de Savoie et le Dauphiné. Aujourd'hui, les aiguilles de l'Argentière ont toutes été gravies et sont donc bien identifiées. Il est à noter cependant que des erreurs demeurent encore sur la dernière édition de la carte IGN au 1/25000, où le coup de sabre du Pinollet, l'aiguille Capdepon et la pointe Élisabeth sont situés de manière erronée, un peu trop à l'est de leur position véritable.

On distingue les grandes aiguilles à l'Ouest, des petites aiguilles de l'Argentière à l'Est, séparées par l'échancrure du col de la Combe (2 656 m). Les aiguilles constituent d'Est en Ouest une muraille compacte. Elles offrent leurs plus belles parois sur leur flanc sud, au pied desquelles on trouve la casse de l'Argentière ponctuée d'énormes blocs et de nombreuses moraines. Au Nord, elles accueillent également des parois assez intéressantes pour les alpinistes, moins hautes mais beaucoup plus austères. Deux petits glaciers se logent également au pied des faces nord. Le glacier occidental est le plus important, mais il recule chaque année un peu plus. Le glacier sous le col de la Combe n'est presque plus, quant à lui, qu'un souvenir puisqu'il a tendance à n'être plus qu'un glacier rocheux (amas de blocs de pierres mêlés à de la glace). Le glacier occidental constitue avec le glacier de Freydarne, sous le grand pic de Belledonne, le plus important de la chaîne de Belledonne. Il constitue un terrain de jeu très intéressant pour qui veut s'initier aux techniques alpines sur la glace. Par contre il mérite autant de prudence que n'importe quel autre glacier plus important ; en effet, avec son recul, certaines approches de parois, de brèches, ou de cols peuvent devenir très délicates lorsque la saison estivale est avancée, comme par exemple le couloir nord-ouest de l'aiguille d'Olle qui lâche de temps à autres de gros blocs de rochers. D'autre part, le recul du glacier provoque un raidissement de sa pente au fur et à mesure qu'il se recule auprès des faces nord, ce qui a provoqué, certains printemps et depuis quelques années, des avalanches très importantes sous l'aiguille Dulong de Rosnay, avalanches qui ont emporté tout le manteau

neigeux en place reposant sur la glace. La description de ce glacier par M. Cadiat, publiée dans l'*Annuaire du Club alpin français* de 1886, laisse supposer qu'il a été beaucoup plus imposant. L'auteur parle de « nombreuses... larges et profondes crevasses, avec de belles parois bleues ».

Nature de la roche

Les roches cristallines qui composent les aiguilles d'Argentière sont des roches métamorphiques, essentiellement composées d'amphibolites massives et de gneiss amphiboliques. De nombreux filons de minéraux ont été découverts et exploités par des amateurs de minéraux. De très belles pièces en ont été extraites, composées essentiellement d'épidote, d'axinite et d'amiant, avec un peu de quartz. Dommage que parfois ces prélevements aient été effectués assez sauvagement, il y a quelques dizaines d'années, comme dans les contreforts des têtes des Cos, à grand renfort de marteaux-piqueurs thermiques.

Histoire alpine

Les pionniers

La communauté des alpinistes a ignoré les aiguilles de l'Argentière à peu près jusque vers 1885. Mais au regard de l'histoire alpine qui ne débute vraiment qu'à la fin du 18^e siècle, les premières tentatives d'ascension dans les Argentières sont finalement assez anciennes. De 1889 à 1901 les grandes aiguilles de l'Argentière sont successivement gravies. Puis à partir de 1902, c'est au tour des petites aiguilles d'être reconnues.

Une des toutes premières courses alpines est celle de M. Cadiat, en août 1885, qui fait une reconnaissance du glacier occidental, et qui gravit le col qui porte son nom, entre les aiguilles Michel et de Marcieu. En 1889, M. de Marcieu atteint le sommet de l'aiguille du même nom en empruntant la face sud. En 1892 et 1893, M. Dulong-de-Rosnay entreprend des ascensions plus difficiles. La première année il atteint l'aiguille de Saint-Phalle qu'il croit être la plus haute, par le couloir sud qui la sépare de l'aiguille d'Olle (Saint-Phalle étant le nom de son épouse). Il revient en été 1893, pour gravir l'aiguille qui portera son nom par la face nord-est. La même année, il réussit la première ascension de l'aiguille d'Olle, par le couloir nord-ouest (voie normale).

En 1895, MM. Reynier et Verne, avec les guides Michel, réussissent la première ascension de l'aiguille Michel, véritable point culminant des aiguilles de l'Argentière (2 915 m), depuis le col Cadiat et l'arête ouest. Enfin en 1901, MM. Baroz

et Paillon, avec Mlle Mounier, atteignent le sommet de la désormais aiguille Baroz.

A partir de 1902, les amateurs de pointes vierges se tournent vers les petites aiguilles. MM. Reynier et Baroz arrivent facilement au sommet de l'aiguille Reynier. En 1908, MM. Capdepon et Comberousse réalisent la première ascension du clocher du Pinollet (ou aiguille Capdepon) en suivant l'arête ouest. En 1908 M. Deplasse gravit l'aiguille de la Combe par les gradins faciles de la face ouest. La pointe Élisabeth est aisément gravie l'année suivante (1909), en poursuivant l'aiguille de la Combe par son arête est, par Mlle Élisabeth Capdepon, et MM. Capdepon et Piaget. Plus tard, en 1917, la dernière et la moins imposante des grandes aiguilles, l'aiguille Repiton-Préneuf est atteinte par les messieurs de même nom.

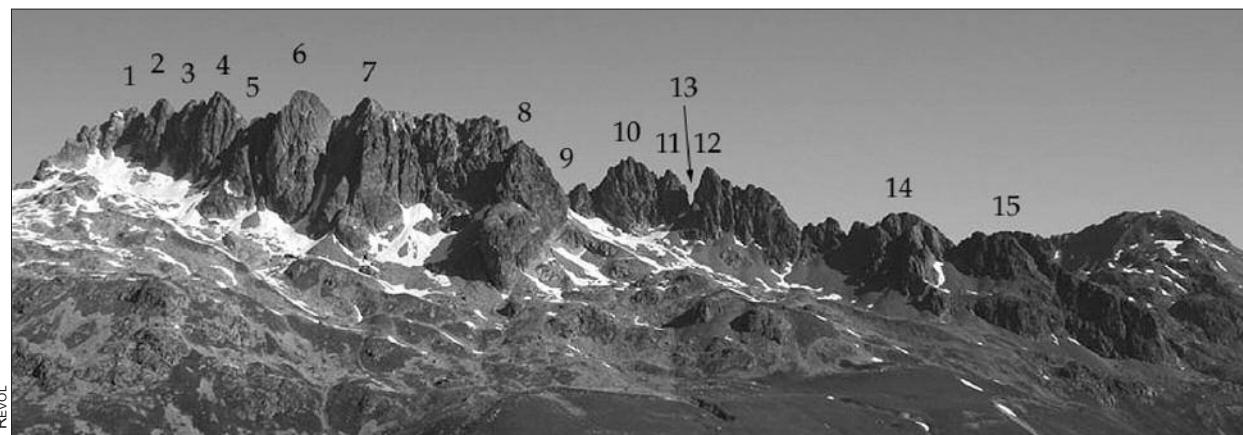
Il faut également signaler la visite, durant cette même période, du célèbre cartographe Paul Helbronner qui, pendant sa campagne géodésique du massif de Belledonne, fait gravir à ses guides les aiguilles Michel et Marcieu où ils placent des signaux de 1,80 m de hauteur.

Les voies modernes

Dans la revue *La Montagne* (numéro 4, juillet 1911), il est dit à propos des Argentières que « *l'alpiniste aimant donner libre cours à sa fantaisie, pourra (...) être assuré de trouver des impressions nouvelles et même de l'inédit* ». C'est en effet un intérêt constant pour les aiguilles de l'Argentière qui a animé différents alpinistes durant ces dernières décennies et qui permet encore aujourd'hui d'ouvrir de nouvelles voies originales. Pendant l'entre-deux-guerres une bonne partie des itinéraires les plus intéressants des faces sud, qui présentent des grandes hauteurs et un rocher sain, ont été gravies. Quelques tentatives intéressantes de traversée complète des aiguilles, d'Ouest en Est, eurent lieu aussi à cette époque. Plus proche de nous un certain nombre de grandes et belles voies ont encore été ouvertes.

La motivation qui anime les alpinistes qui s'intéressent à ces itinéraires est souvent la recherche d'un alpinisme en terrain d'aventure, relativement retiré des grands centres d'activités alpines. En tout cas, il est toujours grisant de grimper dans certaines voies peu difficiles (notée IV) comme dans la face sud de l'aiguille d'Olle, dans un environnement quasi-vierge d'équipement, avec quelques bouquetins et étagnes qui vous narguent depuis des vires herbeuses, comme suspendus dans les airs. Parmi les plus belles réalisations de ces dernières années on peut citer celles de Pierre Chapoutot. Il a réalisé en octobre 1970 le pilier sud-est de l'aiguille Joseph Gaillard, dans un rocher d'excellente qualité. Dans la tête orientale des Cos, il a également réalisé deux magnifiques piliers de la face nord, en 1997 et en 2000. Ces derniers itinéraires ont été complétés par une voie hivernale appelée crête de Coq, en mixte (rocher et glace), et réalisée par Manu Guy et Manu Pellissier. Pierre Girod, alpiniste grenoblois, a aussi réalisé en 1950 une belle traversée des aiguilles de l'Argentière, ainsi qu'ouvert une voie dans la face sud de l'aiguille de la Combe. Deux très belles voies ont été également réalisées dans l'aiguille Capdepon, dans la face sud, dont la voie des Dièdres. Il s'agit là de réalisations officiellement répertoriées.

Mais d'autres alpinistes ont sans doute, dans un quasi-anonymat, réalisé d'autres itinéraires « secrets ». Parmi eux, on trouve des personnes originaires des Villards :



■ Panorama du versant sud des aiguilles de l'Argentière, vu depuis Montfroid. 1 : aiguille de Marcieu (2 906 m) ; 2 : aiguille Michel (2 915 m) ; 3 : aiguilles Baroz (2 904 m) et Repiton-Préneuf (2 900 m) ; 4 : aiguille Dulong-de-Rosnay (2 914 m) ; 5 : col Dulong-de-Rosnay (2 818 m) ; 6 : aiguille Saint-Phalle (2 897 m) ; 7 : aiguille d'Olle (2 885 m) ; 8 : aiguille Joseph Gaillard (2 757 m) ; 9 : col de la Combe (2 656 m) ; 10 : aiguille de la Combe (2 747 m) ; 11 : Pointe Élisabeth (2 710 m) ; 12 : aiguille Capdepon (2 711 m) ; 13 : coup de sabre du Pinollet ; 14 : tête ouest des Cos (2 581 m) ; 15 : tête est des Cos (2 531 m).

Lire la suite page 5

Les aiguilles de l'Argentière

Suite de la page 4

Alfred Bozon, son frère Henri, Robert Girard et Maurice Bozon (Saint-Colomban), qui ont ouvert ou parcouru un grand nombre de voies aussi difficiles que celles citées auparavant, dont entre autres des voies dans les faces sud des aiguilles de Saint-Phalle et Dulong-de-Rosnay qui présentent les plus forts dénivélés de toutes les aiguilles de l'Argentière. Il faut également citer la malheureuse aventure d'Albert Martin-Rosset (Saint-Alban) qui mourut l'été 1945 à cause d'une chute de pierres lors de son ascension de l'aiguille de Marcieu par la face sud. Ce tragique événement permet de rappeler à ceux qui voudraient s'aventurer dans les aiguilles de l'Argentière, que le rocher n'y est pas partout de bonne qualité et qu'il n'est pas facile d'y trouver des voies très saines. Certaines faces présentent un rocher compact, très bon mais très lisse, et d'autres sont constituées d'amas de blocs coincés et instables. De plus, leur fréquentation étant faible, le nettoyage des voies ne s'effectue pas aussi bien qu'on le souhaiterait.

En dehors des activités d'escalade, le site des aiguilles de l'Argentière présente une grande attractivité pour le ski de randonnée. Il est en effet possible de réaliser un nombre de courses important. On y trouve une grande variété de difficultés. Les seules aiguilles à pouvoir être atteintes en ski sont l'aiguille d'Olle, par ses couloirs nord-ouest ou, plus difficile, nord-est, et la tête ouest des Cos, par le couloir sud-ouest et par les couloirs nord, et aussi, mais plus rarement, par sa face sud. D'autres petits couloirs forts intéressants existent, notamment le couloir nord du coup de sabre du Pinollet. Dans ce registre, et sans savoir si il a été le premier, et peu importe d'ailleurs, on peut citer la descente du couloir sud entre les aiguilles d'Olle et de Saint-Phalle par Jean-Noël Favre-Bonté. Les randonnées plus classiques étant la brèche de l'Argentière, le col de la Combe et le col Dulong-de-Rosnay. Naturellement parmi toutes ces possibilités il existe d'autres variantes de circuits. Il n'est donc pas rare au printemps de voir silloner plusieurs dizaines de personnes entre tous les itinéraires possibles.

Les aiguilles de l'Argentière sont un véritable joyau du massif de Belledonne. Leur fréquentation est malgré tout assez faible et c'est sans doute ce qui permet d'y éprouver des sentiments de solitude et de plénitude si chères à tant de grimpeurs. L'équipement des voies y est resté très sommaire. De-ci, de-là, on trouve des pitons de tous âges et des relais plus ou moins stables, ce qui donne à chacun la sensation de pénétrer dans cet univers un peu comme un aventurier et un découvreur.

En guise de conclusion, on peut citer les quelques phrases élogieuses du numéro de *La Montagne* déjà cité : « *Si pour vos vacances prochaines, vous cherchez une villégiature alpine qui soit en même temps une station à la mode, ne suivez pas le chemin que nous nous proposons de vous tracer ici. Mais, si vous aimez la montagne pour elle-même et si vous ne lui demandez que ce qu'elle peut donner de plus beau, et qu'elle refuse aux foules : des sensations d'une délicatesse exquise dans une vie simple et libre ; si vous aimez contempler au soleil couchant les jeux de lumière dans les rochers fissurés, et voir finir le jour sur les grands pâturages alors que meurent les sonnailles des troupeaux ; si vous ne recherchez pas la cohue des touristes, mais simplement l'impérissable beauté de la nature alpestre, allez passer quelque temps dans le massif de l'Argentière, vous ne le regretterez pas assurément.* »

Nicolas Revol

GRAND PRIX DES VILLARDS

Le ski-club de La Toussuire remporte le 2^e challenge Jean-Noël-Favre-Bonté

Arrivée au début des vacances de Noël, puis tombée abondamment au mois de janvier, la neige était au rendez-vous en ce dimanche 6 février. Le soleil avait aussi décidé de s'inviter au milieu de cette période assez perturbée. Et 202 coureurs étaient attendus. Il restait donc aux organisateurs à être à la hauteur pour offrir aux 171 skieurs finalement présents deux manches de qualité.

Les deux parcours, le premier préparé la veille par Alexandra Favre-Bonté et le second tracé par Philippe Tronel, auront une nouvelle fois permis à tous d'apprécier le relief varié de la piste de l'Ormet, la première partie empruntant cette année la piste noire, au départ du sommet du télésiège.

Comme d'habitude, les membres du club des sports, les responsables des pistes et les habituels bénévoles avaient répondu présents pour assurer le meilleur accueil, la sécurité et le bon déroulement de l'épreuve. Dossards, filets de protection, ravitaillement, collation et buvette à Nantchenu, panneau d'affichage des temps..., tout était prêt. Les chronométreurs pouvaient prendre place dans la dameuse installée au pied de la piste après que le délégué technique Marc Robert ait eu vérifié la bonne mise en place du dispositif. Le premier départ était donc donné à 10

heures.

La neige, bien entretenue par le service des pistes et le froid persistant, a résisté au passage des 121 hommes et 50 dames, laissant ainsi à chacun la possibilité d'exploiter au mieux ses qualités de skieur.



■ Attention, prêt...

Au total des deux manches, ce sont deux représentants du club de La Toussuire qui se sont montrés les meilleurs. La connaissance du terrain par l'intermédiaire de la liaison entre les stations des Sybelles et le col de Bellard a-t-elle été un avantage ?

Chez les hommes, sur 90 classés, Alexandre Giraud (La Toussuire) s'est

imposé en 1 min 47 s 81 devant Grégory Didier (Saint-François) en 1 min 48 s 20, (vainqueur l'an dernier et meilleur temps de la première manche) et deux coureurs de l'ASPTT Annecy. Clément Tardy s'est classé 53^e, Stéphane Arlaud 67^e, Antonin Jonnard 79^e, Florian Richiero 85^e et Tony Mondet 87^e.

Chez les dames, sur 39 classées, Charlyne Flammier (La Toussuire) l'a emporté en 1 min 54 s 84 devant Céline Rouget (Valloire) en 1 min 55 s 24 et Amélie Roux (La Toussuire) en 1 min 56 s. Eléna Bonnivard s'est classé 18^e et Katia Richard 37^e.

Lors de la remise des prix, au bâtiment d'accueil de La Pierre, c'est tout naturellement les voisins de La Toussuire qui se voyaient confier la garde du challenge Jean-Noël-Favre-Bonté.

Cette journée a été une belle réussite sur le plan sportif vu le nombre de participants et la qualité de la lutte contre le chronomètre, et aussi sur le plan de l'organisation grâce entre autres à la participation active des bénévoles.

Après ce petit intermède compétitif, la piste de l'Ormet pouvait alors être rendue en totalité aux nombreux skieurs attendus dans la station villarinch des Sybelles pour les quatre semaines des vacances de février.

En attendant la prochaine édition...

Y. Bonnivard

SYBELLES-VILLARINCHE

Du ski-alpinisme au « pays de la randonnée »

Ce sont finalement 157 participants qui ont pris le départ de la 6^e édition de la Sybelles-Villarinche le dimanche 27 février au petit matin. Course de ski-alpinisme organisée par la section Maurienne du Club alpin français (CAF) et la Maison du tourisme, l'épreuve comptait cette année pour le championnat régional de la fédération française de montagne et d'escalade et pour la finale de la coupe du Club alpin français.

Les conditions météorologiques n'ont pas permis le déroulement de la course sur le parcours initialement prévu, dans le secteur de Sembuis. Aussi les concurrents des itinéraires A (1 800 m de dénivelé) et B (presque 1 600 m de dénivelé) se sont-ils élancés du hameau de La Pierre, sous une forte averse de neige, pour gravir le Grand Truc par le chemin des Plans, rallier l'Ourillon par les crêtes, descendre dans le vallon de Longecombe, remonter au col de Bellard, descendre dans la combe de Bellard, rejoindre le Mont-Cuinat et, enfin, entamer la longue descente jusqu'à Nantchenu.

Jean-Marcel Grillet et Fabien Anselmet ont bouclé le circuit A en 2 h 24' 23". Sur

le même parcours, en équipe mixte, c'est Corinne Favre et Grégory Lenoble qui l'ont emporté en 2 h 53' 39". Sur le par-



■ En course.

cours B, Bruno a terminé 1^{er} en 2 h 1' 37".

Des bénévoles du CAF, des bénévoles villarins et le personnel de la Maison du tourisme ont œuvré sous la direction de Philippe Taravel (directeur de course) et d'Alice Lauga (CAF Maurienne), dans une ambiance alliant esprit sportif et convivialité : tracé du par-



■ Au départ.

cours, reconnaissance des dangers, balisage du terrain, postes de contrôle des équipements de sécurité et du passage des athlètes, inscriptions des participants et remise des dossards le samedi après-midi ; puis le dimanche dès 6 heures du matin, instructions dans la salle des fêtes, chronométrage, distributions de boissons chaudes et de casse-croûte à l'arrivée, repas dans la salle des fêtes, classement des coureurs, remise des prix...

A l'arrivée, en présence de Georges Quézel-Ambrunaz et de Michel Donda, respectivement maire et conseiller municipal de Saint-Alban – René Mugnier

maire de Saint-Colomban s'était fait excusé – tout un chacun se réjouissait de la qualité de l'organisation, du respect des règles de sécurité et de l'accueil rencontré. L'investissement remarquable de tous les bénévoles a permis à la Sybelles-Villarinche

de gagner ses lettres de noblesse, de s'imposer comme une course majeure, et d'attendre en toute confiance l'édition 2006.

Ets ARLAUD
Station service ELF - Automat 24h/24
Assistance et dépannage
Vente de véhicules neufs et occasions
Réparations toutes marques
Station de lavage mousse active • 2 pistes avec aspirateurs
ZA des Grands Prés - Sortie échangeur A43
04 79 56 22 55 73130 STE MARIE DE CUINES

GERLAND Routes
• Travaux communaux
• Accès et abords villas
• Devis gratuit sur demande
St-Jean-de-Maurienne
Tél. 04 79 59 81 03
Albertville - Tél. 04 79 32 12 64

J.-L. TABOURY
PAINS
PATISSERIE
SOUVENIRS
Tél. 04 79 59 48 59
Spécialité marjolaine - chocolats maison
SAINT-ETIENNE-DE-CUINES

Construite en 1905, l'école de Lachal a fermé ses portes en 1957

1905 : ouverture de l'école de Lachal et de Valmaure (ou du Champet, lieu-dit de la construction). A l'occasion de cet anniversaire, et à l'aide de quelques documents d'archives, on peut préciser ce qu'il en était de l'instruction publique à Saint-Colomban, et plus précisément à Lachal et Valmaure, de 1860 (année du rattachement de la Savoie à la France) à 1957 ; quasiment un siècle.

Depuis longtemps il existait des centres d'instruction dus à l'initiative des curés, des communes, mais aussi des particuliers. Ceux-ci exprimaient par testament leur désir de léguer un capital, ou des biens, dont le revenu devait être utilisé pour une école de leur choix. Chaque hameau avait ses bienfaiteurs dont on retrouve quelques noms dans les archives paroissiales (1).

Ainsi François Favre-Doyen (1818), Jean-François Sallier (1827), et Anne-Françoise Rostaing-Magnin (1837) pour les villages de La Pierre et Nantchenu, ou le révérend Joseph Ravoire (1842) pour une école de filles. Ainsi, aussi, le don d'Etienne Paret (1827) pour « la future école de Villard-Martinan » qui, pour des raisons diverses, n'avait toujours pas vu le jour en 1879...

Pour Lachal, c'est Etienne Bozon-Vialle, décédée à Beaucaire (Gard), qui lègue (en 1863) 200 francs dont les intérêts devront être destinés à l'entretien des écoles de Lachal « pour l'éducation des enfants pauvres des deux sexes de ce hameau ».

Ce souci d'éduquer et d'instruire se manifeste par la présence de plusieurs écoles aux Villards. En 1858, à la veille de l'annexion à la France, Saint-Alban comptait 1 089 habitants, avait 115 élèves scolarisés dans trois écoles mixtes situées aux villages de l'Eglise, du Premier-Villard et du Bessay. Deux des maîtres venaient de Montpascal, commune qui se spécialisait alors dans l'émigration de ses instituteurs. Saint-Colomban, forte de 1 636 âmes, comptait 230 élèves. Il y avait 6 écoles mixtes à Lachal, Valmaure, Les Roches, La Pierre, le Villard-Martinan, et Lachenal, et une école de filles aux Ponts, dont la maîtresse était Marie Tardy, et qui se tenait dans l'ancienne épicerie Tardy où elle se maintint jusqu'en 1883 date de l'ouverture de l'école actuelle du Chef-Lieu (2).

Ces faits sont corroborés par un rapport de 1859 (on est en régime sarde), de l'inspecteur Ruffier à son supérieur : « Saint-Colomban, pour une population de 1 700 âmes, a 1 école de filles aux Ponts et 6 écoles de mixte ou de garçons à La Pierre, pour ce village et Nantchenu, Villard-Martinan, Lachenal (qui sera supprimé en décembre 1862), Lachal, Valmaure, Les Roches qui fait aussi le Châtelec. »

L'enseignant, au gré des curés et des maires...

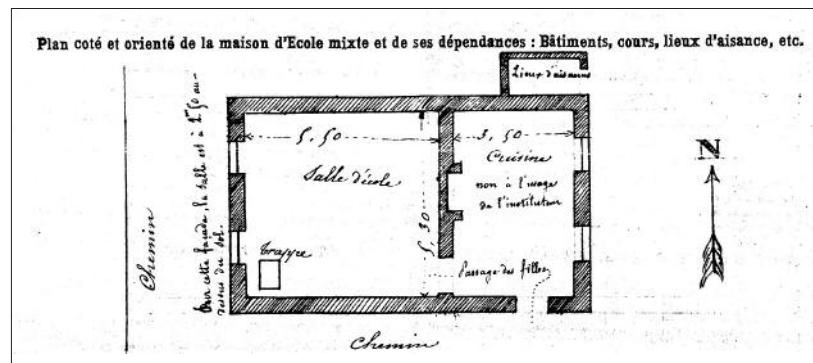
• Lettre de M. Paul Costerg au préfet (18 décembre 1860) : belle écriture appliquée avec pleins et déliés, quelques fautes d'orthographe, quelques tournoires embarrassées, bref un enseignant très acceptable pour l'époque si l'on tient compte du fait que le patois était la langue maternelle pour tous ces maîtres

d'école originaires de nos vallées. Et puis nous trouverons bien pire ! Une note manuscrite en marge – peut-être de la main du sous-préfet – résume sa requête : « Demande à rester instituteur à Lachal. Peut tenir une école libre (3) ; il s'est engagé pour 4 mois et demi auprès de l'ancien maire ; le nouveau regarde cette école comme inutile, celle de Valmaure suffisant. »

Le même jour, Saturnin Cuinat-Guerraz le « nouveau » maire, mis en cause, s'adresse lui aussi au préfet « pour qu'il autorise la continuation de l'école ouverte au hameau de Valmaure et tenue par l'instituteur Rostaing-Troux Ignace, à la satisfaction générale depuis 18 ans dans le même hameau, laquelle école peut-être fréquentée par les enfants du hameau de Lachal qui se trouve à moins de 1 kilomètre de distance et sans aucun danger dans le parcours ». Note manuscrite en marge : « Le maire demande l'autorisation d'une école libre subventionnée par la commune, à Valmaure. » Ceci expliquant cela..., il est clair que Saturnin Cuinat-Guerraz n'a

Colomban en février 1820 ; Grégoire Bard, né au Thyl en décembre 1832, pour l'école de garçons (au Chef-Lieu, maison appartenant à Jean-Baptiste Rostaing-Capaillan, située très précisément à La Pernette) ; Mme Gros, également du Thyl où elle est née en 1814, pour l'école des filles (même maison au Chef-lieu). Ces rapports datent très précisément du 24 décembre 1866 puisque le début de l'année scolaire, à cette époque, est fixée vers la mi-décembre.

Dès la première lecture de ces rapports on est choqué par le nombre d'enfants de 6 à 18 ans qui « sont privés d'instruction » c'est-à-dire non scolarisés. A l'école du Chef-Lieu, qui concerne environ 1 521 habitants, « il y a une trentaine de garçons et 6 filles privés d'instruction pour 82 garçons et 41 filles inscrits ». Grégoire Bard, l'instituteur, l'explique en quelques mots : « L'hiver ils sont ramoneurs et l'été bergers. » Il indique aussi : « Indigence et intérêt mal entendu »... En revanche on est heureux d'apprendre qu'il existe au Chef-Lieu un cours pour les adultes : 10 heures par semaines même le dimanche ! M. Bard en a 29 et Mme Gros 30 ! Et sur les 18 conscrits qui ont été tirés au sort cette année-là, 17 savaient lire, écrire, et compter. Cela nous rassure un peu. Au Chef-Lieu il y a une bibliothèque avec 8 livres... mais aucune à Lachal.



■ Plan de l'une des premières écoles de Lachal, en Platerre, chez Tronel-Picaillon.

que faire de M. Costerg à Lachal puisqu'il y a Ignace Rostaing-Troux à Valmaure : double dépense pour le budget communal. Il en est alors des maîtres d'école comme de la plume au vent : flattés par les uns, chassés par les autres...

• Octobre 1862, Pierre François Paret qui succède à « Guerre » (Cuinat-Guerraz) joint sa voix à celle du curé Mollaret pour obtenir la mise en disponibilité d'Ignace Rostaing-Troux. On lui reproche d'être en « hostilité avec le curé qui, de ce fait, refuse d'aller visiter l'école tant qu'il y sera ». Le droit de regard du clergé sur l'enseignement durera jusqu'en 1881-1882. Conséquence pour Ignace Rostaing-Troux : Nicolas Oujoud, de Saint-Alban, le remplace en novembre 1862. Mais c'est Ignace que nous retrouverons en poste à Lachal en 1866 !

• 1866 justement : nous possédons trois rapports annuels remplis par les trois instituteurs en poste aux Villards cette année-là, à savoir : Ignace Rostaing-Troux, instituteur à Lachal, né à Saint-

Ce travail supplémentaire des enseignants est rémunéré puisque le 28 novembre 1872, le conseil municipal de Saint-Colomban vote l'indemnité prévue mais pour les cours de... 1869-1870 qui seront payés avec au moins 3 ans de retard ! Les salaires eux-mêmes sont versés très irrégulièrement. Le 11 décembre 1870 on apprend que Mme Gros n'est pas payée depuis 6 mois ; le 13 septembre 1872, la même enseignante, en vacances, n'arrive pas à se faire payer (l'année précédente non plus). La caisse de Saint-Colomban est vide chez le percepteur... ; néanmoins le 5 décembre 1872 on vote 700 francs au budget pour le traitement de l'instituteur alors qu'il a droit à 800 francs. Il faudra attendre 1889 pour que les instituteurs deviennent fonctionnaires d'Etat.

Si nous comparons les salaires des enseignants de 1866, nous constatons que Ignace Rostaing-Troux, pour Lachal et Valmaure et avec 21 années de service, reçoit un traitement de 200 francs plus une rétribution scolaire de 100 francs. M.

Bard, 9 années de service, perçoit 700 francs et Mme Gros, 30 années de service 300 francs. On ne sait pas si ces deux derniers touchaient une rétribution scolaire.

De toute évidence, M. Bard est diplômé (brevet de capacité), les autres ne le sont pas. Par ailleurs, les écoles de hameaux sont généralement temporaires et, dans le cas de Lachal et Valmaure, elles fonctionnent de mi-décembre à mars (4 mois). Au Chef-Lieu par contre la scolarité dure onze mois, seul le mois de septembre est chômé. Inutile de préciser que les effectifs vont décroissant : de décembre à septembre ils passent de 50 à 13 ! Cet absentéisme dû à la participation des enfants aux travaux agricoles, à la garde du bétail et à l'inalpage aura la vie dure puisqu'il perdurera au 20^e siècle jusqu'à dans les années 50 et 60.

En 1881-1882, la 3^e République rend l'instruction primaire obligatoire, l'école publique devenant neutre (qui n'enseigne plus la religion) et gratuite ce qui entraînera la suppression de la rétribution scolaire. Cette rétribution, qui complétait, grâce à une petite cotisation des parents, le maigre salaire donné à l'enseignant par la commune, était en 1862 de 10 francs pour l'année ou 1,25 franc par mois pour le cours supérieur, le cours « inférieur » étant un peu moins cher.

• Retour sur les rapports annuel de 1866 et plus précisément sur celui d'Ignace Rostaing-Troux, instituteur à Lachal, dont voici des extraits : « Il n'y a pas de font (d'argent) (...) » ; « Je ne sait (...) » ; « Il y a que des tableaux », qui donnent un aperçu de son orthographe et de la construction grammaticale utilisée. Mais plus étonnantes encore sont les réponses qu'il donne aux questions suivantes : « Nombre des élèves inscrits qui ont appris les prières : 8 ; le catéchisme : 19 ; l'histoire Sainte : 7 ; l'Évangile : 3 ; l'écriture : 7 ; la langue française : 3 ; le calcul verbal : 2 ; le calcul écrit : sans réponse ; le système métrique : 2 ; la géographie : 0 ; le chant : 0 ; le dessin : 0 ; l'agriculture : sans réponse ; les travaux à l'aiguille : 0 »

Quant on sait qu'il indique 47 inscrits dans sa classe (22 garçons et 25 filles), on peut s'étonner de l'inefficacité de son enseignement d'autant que la fréquentation avait été bonne : 28 élèves en décembre, 38 en janvier et février, 42 en mars, etc.

Mais, a-t-il bien compris les questions contenues dans ce rapport ? Il est notoire qu'à cette époque le bagage scientifique de l'instituteur comptait beaucoup moins que le certificat de bonne vie et de bonnes moeurs aux yeux du curé examinateur et du syndic (le maire), lui-même souvent très peu instruit.

Ces rapports signalent unanimement que les maisons d'écoles étaient des locaux exiguës, dépourvus de mobilier ou presque, au Chef-Lieu comme à Lachal : 5 tables pour 50 élèves chez M. Bard, autant chez les filles, avec une dizaine de tableaux de lecture ; même situation chez M. Rostaing-Troux.

Lire la suite page 7

Laurent MARTIN-COCHER



○ chauffage - sanitaire
○ tuyauterie industrielle

63, rue Eugène Charbonnier - 38600 FONTAINE
Tél. 04 76 26 71 11 - Portable 06 08 59 61

Le Pont - Saint-Colomban-des-Villards

HÔTEL RESTAURANT DE LA POSTE

Logis de France, Qualité et Accueil

Pension, 1/2 pension - Repas, banquets, séminaires
Spécialités locales et régionales

73130 St COLOMBAN DES VILLARDS

Tél. 04 79 56 25 33

AMÉNAGEMENT STUDIO et MONTAGNE

- Espace cuisines - Salle de Bains Meuble
- Espace Convertibles
- Espace Literie
- Espace Meubles en Pin



Tél. 04 79 59 46 78 - Fax. 04 79 59 45 44

1230 Avenue de la Gare - 73130 Saint-Étienne-de-Cuines

BOUCHERIE DU MONT CUCHE

Charcuterie - Volailles - Lapins

J. FERA TRAITEUR

Plats cuisinés sur commande - Livraison / domicile

73130 St-Étienne-de-Cuines

Tél. 04 79 56 34 01

L'école de Lachal

Suite de la page 6

En 1881, alors que la mairie-école du Chef-Lieu est en construction, l'école de Lachal, grâce à un secours ministériel, sera dotée d'un mobilier flamboyant neuf réalisé par Frasson-Botton, menuisier à Saint-Colomban : 8 tables avec bancs à dossier, pour les petits comme pour les grands, un bureau pour le maître, et 2 tableaux noirs. Ce beau matériel sera livré en 1883. Un an après, l'école du Chef-Lieu sera nantie elle-aussi de tout le nécessaire quand elle ouvrira ses portes.

La mairie-école de Saint-Colomban fut inaugurée en 1883 pour loger 3 classes. Devaient s'y rassembler tous les enfants des villages d'aval, des Roches et du Châtelet à Lachenal, les hameaux de l'amont (Les Granges, Lachal, Valmaure) continuant à posséder leur école particulière.

• Celle de Lachal a changé plusieurs fois de local. Elle se tint, vers 1880, chez Tronel-Picaillon, en Platerre (actuelle maison Jamen). En 1879 « l'école temporaire mixte de Lachal, à laquelle se rendent également les enfants du village de Valmaure, est fréquentée par 40 à 50 enfants » (1). A ces enfants venaient s'ajouter ceux du hameau des Granges qui comptait alors 27 habitants, Valmaure en comptant 193 habitants et Lachal 185.

Ces chiffres qui datent de 1879 sont à mettre en rapport avec ceux donnés par les instituteurs dans leurs rapports de décembre 1866 qui donnent 180 habitants pour Lachal, 226 pour Valmaure et 1 521 pour la commune de Saint-Colomban.

Vers 1887, l'école de Lachal se fit chez Benoît Tronel-Peyroz puis, plus tard, chez Emmanuel Tronel-Peyroz (actuelle maison Jamen Lucien).

A cette époque, le maître (il fut nommé en novembre 1883) était un jeune instituteur originaire de Saint-Alban, Dominique Quézel-Ambrunaz. Il y restera jusqu'en novembre 1884 date de son départ au service militaire. C'est donc lui qui inaugura le mobilier nouveau qui sera transporté plus tard en 1905 dans la nouvelle école du Champet.

En novembre 1920, Dominique Quézel-Ambrunaz se retrouve à Lachal avec toute l'expérience acquise au cours de ses nombreuses années d'enseignement. Il y prendra sa retraite en 1928.

Un ancien élève témoigne (4) : « Notre instituteur venait tous les matins de Saint-Alban (village de l'Eglise). Il redescendait après 4 heures et par n'importe quel temps : pluie ou neige. A cette époque les chemins étaient déneigés avec des mulets donc très mal et tard dans la journée... Jamais nous n'avons perdu un jour de classe. Il était présent tous les matins malgré son âge. Il avait fait l'école à mon père » (...) « Je revois la salle. Sur l'estrade : le bureau du maître avec son grand couvercle qui se soulevait ; nos bancs à 2 places avec sur la partie plate, au milieu, un encier dans un trou et, de chaque côté, une rainure pour poser plumes et crayons. Le poêle était rond, en tôle, avec 2 portes en fonte. Nous allumions le feu tous les matins à tour de rôle. Il fallait trier dans la cendre les boules de charbon non brûlées et les

récupérer mais le départ se faisait au bois. Sur les murs : des tableaux et deux cartes, celle de la France et l'autre du monde. Nos cahiers étaient achetés par la commune et fournis par le maître. Il fallait utiliser toutes les parties : pages et couvertures, dessus et dedans. Nous écrivions à l'encre noire avec un porte plume très mince mais on avait aussi une ardoise avec un crayon d'ardoise qui se cassait si on le laissait tomber. Le matin pour commencer : copie d'une morale inscrite au tableau par le maître. Ensuite c'étaient des problèmes, dictées, devoirs de grammaire, rédactions. »

Quelques cahiers d'élèves petit format nous confirment que la mémoire de cet élève a conservé intacts les souvenirs de ses années scolaires.

Tous les exercices, dans les différentes matières, étaient choisis avec une intention pédagogique évidente : préparer l'enfant à la vie quotidienne en société, développer son sens pratique, sa réflexion, en faire un bon citoyen, en résumé l'éduquer.

L'examen final était le certificat d'études très exigeant sur les connaissances : peu le réussissait mais, avec ou sans diplôme, l'enfant avait reçu une formation efficace le plus souvent et une instruction non négligeable. Le maître avait une haute idée de sa mission. Selon la formule chère à Victor Hugo : « Il fabriquait des esprits. » Cela peut faire sourire aujourd'hui..., pourtant cette mentalité perdurera jusqu'à la dernière guerre, le décor restant le même dans nos campagnes jusque dans les années 60.

C'est à cette époque que l'école de Lachal a fermé ses portes. Parmi les dernières institutrices ayant exercé dans cette école il faut noter Mlle Joséphine Tranchant (qui devint bientôt Mme Jacques Bellot-Champignon) de octobre 1930 à juin 1935 ; Mlle Simone Bochet (Mme Raymond Emieux), de octobre 1943 à juin 1946 ; Mlle Ginette Campardon (Mme Benoît Paret) de octobre 1946 à juin 1951 ; Mme Hélène Sallier-Caillot (Mme Gaston Bozon-Vialle) de octobre 1951 à juin 1956.

Enfin, en 1956, Mme Angèle Sulpice (née Badin) remplace Mme Bonnet alors en poste au Chef-Lieu pour un congé de maternité. Elle enseigne ensuite à Lachal de la Toussaint 1956 à février 1957 date à laquelle elle part faire un stage à l'Ecole normale. Elle n'est pas remplacée et les quelques élèves de Lachal finissent leur scolarité au Chef-Lieu (5). C'est la fin de l'école du Champet. Au début des années 90, le bâtiment est alors transformé en centre de vacances.

Ginette Paret

(1) Mgr Rosset, Compte rendu de la visite pastorale à Saint-Colomban du 13 et 14 mai 1879 (Le Petit Villarin, numéro 87, mars 1994).

(2) Pierre Bozon, Les écoles d'autrefois dans la vallée des Villards (Le Petit Villarin, numéro 54, décembre 1985).

(3) libre : qu'on pouvait ouvrir librement sur simple demande aux autorités. Par opposition aux écoles confessionnelles.

(4) Marius Tronel-Peyroz (enquête de l'association Patrimoine et culture).

(5) Dont Josette Bozon, Evelyne Rostaing-Troux, Daniel Martin-Cocher.

Première rentrée à l'école de Lachenal pour les écoliers villarins

Le 28 février dernier, au retour des vacances de février, les 18 élèves de la vallée du Glandon ont « essuyé » les plâtres de leur nouvelle école. Située à Lachenal (Saint-Colomban), presque à la limite des deux communes, elle brille comme un sou neuf. Pour marquer cette rentrée les deux maires et le président de la communauté de communes étaient présents.

La classe unique de Saint-Colomban existe depuis la rentrée de septembre 1962, la première après le départ, en juin, de François et Andrée Bonnet, instituteurs au Chef-Lieu depuis 1955.

C'est Mme Françoise Girard qui a été la première institutrice à tenir cette classe (1962-1970), suivie de Sylvette Tracq (1970-1974), Hélène Couvert (1974-1975), Odette Fayard (1975-1976), Robert Gianotti (1976-1978), Germain Rosaz (1978-1980) et Jeannine Martin-Garin (1980-1995). Depuis un an, c'est Pierre Louis Martin-Cocher qui assure le remplacement de Jeanine Martin-Garin (avec Catherine Blanloel, agent territorial spécialisé des écoles maternelles depuis septembre 2003). .

A l'occasion de la mise en place, en Maurienne, de la prochaine carte scolaire, avec son lot de fermeture (sept postes dont deux classes uniques seraient menacées), tandis que d'autres situations sont « regardées de près », un débat s'est instauré il y a quelques semaines autour de ce type de classe.

Pour Patrick Lambert, inspecteur de l'éducation nationale, et selon des propos rapportés par *Le Dauphiné libéré* (*), c'est clair : « La classe unique, surtout avec des effectifs très faibles par niveau, n'est pas ce que l'on peut attendre de l'école en 2005. » M. Lambert considère par ailleurs que le dialogue entre élèves et le travail de l'enseignant sont trop difficiles quand on cohabite du CP au CM2 (...) et il s'inquiète de voir ces situations

reposer en grande partie sur des implications individuelles : « On me dit que si une enseignante manque, ou qu'elle est obligée de s'absenter parce qu'un enfant a eu un problème, il y a toujours un parent pour prendre le relais, mais que dira-t-on en cas d'accident ? »

Mais, dans les communes de montagne la classe unique est souvent la dernière chance pour que l'école ne ferme pas définitivement. Et « fermer une école, ça condamne à mort un village, ça coupe l'arrivée de sang neuf. » estime Jean-Michel Roche, co-secrétaire départemental du Snipp, dont le syndicat est résolument opposé à la suppression des classes uniques, et qui cite le cas de Saint-Colomban où elle fonctionne à la satisfaction de tous.

Cependant, pour l'inspecteur, la classe unique de Saint-Colomban doit rester une exception. « Elle a survécu alors qu'il n'y avait plus que 6 élèves seulement, a-t-il expliqué, parce qu'il est impossible de garantir la viabilité hivernale de la route jusqu'en bas de vallée aux horaires du ramassage. Elle atteint aujourd'hui un effectif de 18 élèves. »

A Saint-Alban l'école a fermé en 1968 ; une vingtaine d'enseignants se sont succédé durant les quarantes dernières années. Parmi eux, il faut citer le cas de Mme Maria Frasson-Gorret, née Claraz, qui a assuré la classe durant deux périodes, de 1938 à 1947, puis de 1948 à 1951, un record de longévité.

En 1952 (date de la photo de classe reproduite ci-dessous) c'est M. Dorioz qui était instituteur. Ont suivi André Clerc-Renaud, Monique Charvet, Antoinette Deléan, Annie Duhamel, Rita Crozet, Serge Martin-Cocher, Michel Lordon, Jacqueline Caron, Germaine Trocraz, et Marie-Claire Florel.

(*) Frédéric Thiers, *Le Dauphiné libéré*, 1^{er} février 2005.



■ Ecole de Saint-Alban (1952). De gauche à droite, assis : Jeannine Martin-Garin, Marguerite Darves-Bornoz, Guy Bozon-Verdura, Maurice Darves-Bornoz, Jacques Darves-Blanc, et Lucette Rochette ; debout, au deuxième rang : Josiane Capelli, Jeannine Cartier, Gisèle Quézel-Yoyon, Christiane Quézel-Ambrunaz, Colette Rochette et Josette Quézel-Ambrunaz ; debout, au dernier rang : Emile Quézel-Yoyon, Albert Cartier, Georges Vanini, Joseph Vanini, Armand Frasson-Gorret, et Ulysse Darves-Blanc.

AMIS DES VILLARDS

Chapelle des Voûtes :
la souscription est ouverte

La campagne de souscription pour l'installation de grilles de protection dans la chapelle des Voûtes est ouverte. Cette idée (déjà utilisée pour rénover les chapelles de Lachal et du Martinan) a été lancée dans *Le Petit Villarin* (n°130, décembre 2004) et, le 26 février dernier, le bureau de l'Association des Villarins et amis de la vallée des Villards a accepter de gérer cette collecte publique en ouvrant, au bureau de poste de Saint-Colomban, un compte chèque postal à objet unique qui sera tenu par Simone Bozon, trésorière de l'association.

Dans cette affaire, l'association n'est que le support d'une volonté, qu'elle espère partagée par bon nombre de Villarins, qui vise à sauvegarder le patrimoine local (en dehors de toute préoccupation religieuse). Elle agira auprès de ses adhérents et de toutes les personnes ou associations villarines séduites par cette idée. Déjà l'association Patrimoine et culture s'associe pleinement à cette opération.

L'installation de grilles de protection à la chapelle des Voûtes permettra d'admirer le travail de rénovation effectué à l'intérieur de la chapelle tout en empêchant d'éventuelles dégradations qui ne manqueraient pas de se produire si la porte restait ouverte en permanence.

Ces protections seront installées sous la responsabilité de la commune de Saint-Alban (qui assure le financement de ces travaux) avant l'inauguration de la chapelle prévue le 2 juillet prochain, cette date coïncidant avec l'anniversaire de la messe de la Visitation dont certains se souviennent peut-être encore (*Le Petit Villarin*, numéro 109, septembre 1999).

Cet ensemble en ferronnerie d'art d'environ 5 mètres de long, en forme de U, sera fixé à l'intérieur de l'édifice. Composé de 2 grilles latérales et de 2 portes, le tout sera ajouré. Il permettra de laisser ouverte la porte principale pen-

dant toute la période estivale. Son coût est estimé à 9 300 euros. Il sera réalisé à Saint-Jean-de-Maurienne par le ferronnier d'art Dominique Bordas suivant des plans qui ont été approuvés par l'architecte des bâtiments de France. Faisant partie de la guilde d'ateliers des artisans d'art spécialisés dans la création et la restauration de patrimoine, M. Bordas doit maintenant réaliser rapidement la partie cintrée de l'ouvrage (qui sera exposée à Chambéry, au salon Habitats et jardins du 15 au 18 avril). Puis les différents éléments de cet ensemble seront acheminés sur les lieux par le hameau du Premier-Villard et assemblés sur place, un traitement de protection (ciré à l'ancienne) finira l'ensemble.

Pour participer financièrement à cette opération, vous devez envoyer vos dons à l'Association des Villarins et amis de la vallée des Villards, Salle des associations, Le Martinan, 73130 – Saint-Colomban-des-Villards, de préférence sous forme de chèque libellé à l'ordre du compte CCP n° 7533-04 S Grenoble. Tout autre moyen de paiement est accepté et doit être envoyé à la même adresse à l'attention de la trésorière.

Mme Frasse
et Ch. Mayoux

BRÈVES

- L'opération annuelle Les Villards vallée propre se déroulera le 7 mai 2005 pour une collecte sur le bord des routes (rendez-vous à 8 heures devant les mairies).
- Au 20 mars 2005, le nombre d'adhérents était de 174, en légère baisse. A ce sujet l'Association a reçu un mot de M. et Mme Michel Tritto qui indiquent ne plus vouloir adhérer à l'Association : «*Notre habitation étant une résidence secondaire, la municipalité de Saint-Alban, malgré nos origines villarines, ne nous considère pas comme des Villarins à part entière.*»

CHASSE

La population des chamois
en forte progression

Mis en place par la fédération départementale des chasseurs de Savoie, un comptage de chamois a été effectué le 13 novembre 2004 par un temps froid est ensoleillé. Cette date avait été choisie en période de rut du chamois (durant lequel la chasse est fermée pour cet animal, cette année du 11 novembre au 12 décembre). Afin de ne pas perturber le bon déroulement de cette opération, la chasse avait été également interdite sur l'ensemble du territoire ce jour-là.

La surface inventoriée s'étend sur 5 300 hectares répartis sur 9 communes : Fontcouverte, Saint-Pancrace, Jarrier, Saint-Jean-de-Maurienne, Hermillon, Pontamafrey – Montpascal, Sainte-Marie-de-Cuines, Saint-Alban, et Saint-Colomban.

Les chamois ont été comptabilisés sur les différentes zones entre 8 et 10 heures ; passé 10 heures, les déplacements liés à leurs activités augmentent les risques de double comptage.

Au total 468 chamois ont été dénombrés sur le massif – sans tenir compte des prélèvements effectués pendant la chasse : 15 sur Fontcouverte, aucun sur Saint-Pancrace, 41 sur Jarrier, 21 sur Saint-Jean, 6 sur Hermillon, 39 sur Pontamafrey – Montpascal, 94 sur Sainte-Marie-de-Cuines, 108 sur Saint-

Alban, et 144 sur Saint-Colomban.

Lors du premier comptage (1999), 334 chamois avaient été comptés, ce qui montre une augmentation de 40 %. Une donnée qui chiffre concrètement l'évolution de la population depuis 5 ans et permettra d'adapter les futurs plans de chasse et notamment ceux de 2005.

Ceux-ci ont commencé d'être discutés lors de la réunion des délégués de massif qui s'est déroulée le 25 février dernier à Saint-Rémy-de-Maurienne. Les attributions finales seront connues en mai.

Lors de cette réunion ont eu lieu les élections des délégués de massif pour les massifs de Belledonne, Grand Châtelard et Glandon. Conformément au nouveau statut de délégué de massif, ces délégués sont élus pour 3 ans et les candidatures doivent parvenir à la fédération avant une date limite.

Pour le massif de Belledonne, le délégué sortant, Jean-Marc Faisan, a été réélu par 6 voix pour contre 2 à Philippe Martin-Cocher (8 votants) ; pour le massif du Grand Châtelard, le délégué sortant, Jean-Luc Joly, a été réélu par 7 voix pour contre 2 à Pascal Bozon-Vialle et 1 bulletin blanc (10 votants). Pour le massif du Glandon, en absence de candidat déclaré, Jean-Luc Joly, le délégué sortant, a été reconduit

VIVRE AUX VILLARDS

Les Villarins généreux après le tsunami

Ce dimanche 26 décembre 2004 la journée promettait d'être belle. Les touristes les plus matinaux flânaient sur la plage, les enfants jouaient, les commerçants ouvraient leurs magasins. Tout était serein.

Soudain, surgissant du fond de l'océan tel un monstre primitif, la vague tueuse déferle sur les îles, semant la terreur et la désolation sur son passage. Les sites paradisiaques de l'Indonésie viennent de se transformer en enfer. C'est ainsi que la planète apprend qu'après un séisme de très forte ampleur, un tsunami vient de parachever l'œuvre du précédent cataclysme.

Rapidement les appels aux dons se font entendre par le biais des médias.

L'association Vivre aux Villards se mobilise dès les premiers jours. En moins d'une semaine, grâce à la générosité de Villarins, une somme de 210 euros est récoltée et envoyée à la Croix rouge française pour financer l'achat de matériels destinés à transformer l'eau boueuse en eau potable. Je tiens à remercier tous les généreux donateurs qui ont permis à l'association de tendre la main à une population traumatisée.

Cependant il reste beaucoup à faire : reconstruire, panser les plaies de l'âme et du corps. Ne les oubliions pas.

Noëlle Noël(*)

(*) Présidente de l'association Vivre aux Villards.

SAINT-ALBAN EN FLEURS

Le marché aux fleurs
se déroulera le 28 mai

L'année 2004 aura été pour l'association Saint-Alban en fleurs comme une année à la fois de tests et de continuité.

Année de tests par la variété des plants choisis pour fleurir les différents bacs de la commune, ainsi que par le nombre et l'emplacement de ces bacs. Année de continuité par la participation toujours aussi active des bénévoles de la commune qui se sont mobilisés à plusieurs reprises comme lors de la préparation du marché aux fleurs, organisé le 29 mai avec Saint-Colomban (pour l'étiquetage, la présentation des plants et des compositions, le nettoyage de la salle des fêtes de Saint-Colomban) ou lors de la vente le jour du marché ; ou comme lors de la journée de travail communautaire, organisée le 5 juin, au cours de laquelle une vingtaine de membres de l'association ont mis en place les 895 plants et planté les rosiers.

En outre, tout au long de l'été, les membres qui s'étaient engagés à assurer l'entretien des fleurs ont effectué leur tâche avec sérieux et efficacité, l'arrosage de «base» étant réalisé par l'employé communal (deux fois par semaine) qui a été aidé dans son travail par Albert Cartier qui a pris en charge l'arrosage et l'entretien des fleurs du village de l'Eglise.

Enfin, fin août, trois membres compétents de l'association ont visité tous les hameaux pour désigner les lauréats des différentes catégories du concours des maisons fleuries. Une trentaine de particuliers se sont ainsi vus récompensés pour leurs réalisations (*lire ci-dessous*).

A la fin de la saison, et contrairement à la saison précédente, le rangement des bacs a été effectué par l'employé communal avec l'aide de Raymond Quézel-Péron et Albert Cartier.

Tout ce travail de cœur et de passion a permis à Saint-Alban de se classer deuxième du concours départemental des villes, villages et maisons fleuris, dans la catégorie montagne (commune de moins de 200 habitants).

L'assemblée générale du 12 mars dernier, qui a adopté ce rapport moral, a également tenu à remercier chaleureusement l'ensemble des personnes qui se sont impliquées activement dans le fonctionnement de l'association, ainsi que la communauté de communes et la commune de Saint-Alban qui soutiennent financièrement les activités de l'association.

En espérant que pour cette nouvelle saison qui s'annonce les crédits que nous allons solliciter, tout particulièrement auprès de la communauté de communes, puissent être débloqués plus rapidement qu'en 2004 afin de ne pas gêner le paiement des fournisseurs qui se sont montrés très patients.

Sur le plan financier, en 2004, l'association a dépensé 1 944 euros (entièrement consacrés à l'achat des fleurs) pour 1 923 euros de recettes provenant des subventions de la communauté de communes (1400 euros) et de la commune de Saint-Alban (231 euros), mais aussi de la vente aux particuliers (292 euros). La saison 2005 commencera avec un déficit cumulé de 251 euros.

Pour l'année 2005, les dates importantes à retenir sont : le samedi 14 mai à 17 heures, à la mairie de Saint-Alban, remise des prix 2004 pour le fleurissement de la commune ; le samedi 28 mai (matin), marché aux fleurs à Saint-Colomban ; le samedi 4 juin, dès 7 h 30, journée de travail communautaire sur la place du Poilu à Saint-Alban pour la mise en place des fleurs.

CONCOURS MAISONS FLEURIES 2004

• Catégorie Propriétés fleuries très visibles de la voie publique

Villas : 1^{re}. Janine Jamen ; 2^{re}. Joanny Darves ; 3^{re}. Jean-Luc Mermoz ; encouragements à Robert Cartier-Lange, Béna Livia et Christine Martin-Cocher. *Habitations traditionnelles* : 1^{re}. Huguette Jamen ; 2^{re}. Simone Darves-Bornoz ; encouragements à Odile Darves-Blanc. *Maisons avec aménagement paysager* : 1^{re}. Raymond Quézel-Péron ; 2^{re}. Nicole Roche ; 3^{re}. Noëlle Noël ; 4^{re}. Léa Cartier.

• Catégorie Habitations avec décor floral installé sur la voie publique

1^{re}. Josette Noël-Lardin ; 2^{re}. Marie-Rose Mermoz ; 3^{re}. Mireille Clérin ; encouragements à Albert Cartier et Denise Darves-Blanc.

• Catégorie Balcons ou terrasses visibles de la voie publique

Villas : 1^{re}. Ginette Favario ; 2^{re}. M. Donda ; 3^{re}. Patricia Valcke ; 4^{re}. Sylvaine Sallier ; encouragements à Hermine Martin-Garin. *Habitations traditionnelles* : 1^{re}. Eliane Emieux ; 2^{re}. Paulette Jamen ; 3^{re}. Liliane Darves-Blanc ; 4^{re}. Daniel Quézel-Ambrunaz ; encouragements à Françoise Darves, Fernande Jamen et Yvette Capelli.

SAINT-ALBAN

● SÉANCE DU
22 JANVIER 2005

Tous les conseillers présents

1 – Plan d'alignement

Le conseil accepte, à l'unanimité, le devis présenté par la société Duboin-Burnier pour l'établissement du plan général d'alignement du chemin du Mollard, de la place du Poilu au parking du Mollard (6 773,50 € HT).

2 – Subvention

Le conseil alloue 150 euros pour l'année 2005 à l'association Solid Art Maurienne qui effectue des actions d'insertion et d'accompagnement auprès de publics en difficulté (elle réalise notamment l'installation, à Sainte-Marie-de-Cuines, d'un monument composé de disques gravés en aluminium).

3 – Aire de loisirs

Le conseil, à l'unanimité, sollicite la subvention la plus élevée possible, au titre de la DGE 2005, pour réaliser au centre du hameau du Premier-Villard une aire de loisirs. Le projet comporte la démolition d'une mesure en ruine, le nivellement du terrain, la réalisation d'un jeu de boules, la mise en place d'un point d'eau et de bancs, et la plantation d'arbustes et de gazon (montant estimé du projet : 39 450 euros HT).

4 – Tribunal administratif

Le recours de la commune contre l'arrêté de transformation du district en communauté de communes (qui ne respecte pas la parité) est appelé le 9 février 2005. Le conseil mandate Michel Donda pour représenter la commune à l'audience.

La chaufferie au bois

La municipalité de Saint-Alban a décidé de construire une chaufferie au bois déchiqueté pour alimenter les bâtiments communaux (mairie, gîte d'étape, commerce du Triandou, gîtes du presbytère, salle communale et, ultérieurement, salle du Café du Merlet). Les particuliers qui le désirent pourront également se brancher sur le réseau de chaleur (1) s'il passe à proximité de leur habitation (2).

La commune entend d'abord participer, modestement certes, au développement des énergies renouvelables, en accord avec la politique actuelle, qui se traduit par des subventions pouvant atteindre les 80 %. Elle entend ensuite utiliser le plus possible la ressource locale en bois, soit les bois déclassés de la forêt communale du Nant, soit en déchiquetant, au lieu de les brûler sur place, les bois résultant des actions de remise en valeur des terres agricoles (avec l'accord des propriétaires, évidemment). Enfin, l'entretien de la chaufferie et la gestion de l'approvisionnement correspondront à une partie du temps de travail d'un employé communal.

La chaufferie sera implantée sous l'église : l'acquisition des terrains nécessaires est en cours, et l'architecte et le bureau d'étude technique travaillent sur le dossier de dépôt de permis de construire. Le bâtiment comportera au rez-de-chaussée la chaufferie proprement dite et les garages et ateliers communaux, et le stockage du combustible sera effectué à l'étage. Un soin particulier sera apporté à la qualité du bâtiment et à son insertion dans l'environnement de l'église.

La chaufferie, entièrement automatique, est silencieuse et n'émet aucune pollution, seulement quelquefois une très légère fumée au démarrage. En cas de panne ou de très grands froids, une chaudière de secours au fioul permet d'assurer la continuité de la fourniture de chaleur.

Les travaux de voirie vont débuter dans quelques jours, en même temps que la viabilité du lotissement de la Doata. La mise en service est prévue à l'automne 2006.

Georges Quézel-Ambrunaz(*)

(*) Maire de Saint-Alban.

(1) En particulier les trois lots du lotissement de la Doata.

(2) Le coût du raccordement sera bientôt fixé : il devrait être proche de 3 000 euros, ce qui est comparable à une installation fioul. Compte tenu de la hausse du pétrole, le fonctionnement sera moins cher qu'un chauffage fioul classique.

● SÉANCE DU
19 MARS 2005

Absente : A. Bordas (procuration à D. Quézel-Ambrunaz).

Le 23 février 2005, le tribunal administratif de Grenoble a annulé l'arrêté préfectoral du 17 décembre 2001 transformant le district en communauté de communes (*lire pages 10 et 11*). Par arrêté du 8 mars 2005, la sous-préfète d'Albertville, agissant par intérim du sous-préfet de Saint-Jean, a pris un nouvel arrêté de transformation rétablissant la légalité de l'arrêté du 17 décembre 2001 et la parité au sein du conseil communautaire. Par courrier du 11 mars 2005, la sous-préfète d'Albertville a précisé la marche à suivre pour appliquer cet arrêté : le conseil municipal de Saint-Alban doit confirmer les cinq délégués élus en 2001 et procéder à l'élection d'un sixième délégué. Ce n'est qu'ensuite que le conseil de communauté composé des 6 délégués des deux communes devra, après avoir confirmé la désignation du président et des vice-présidents pour la période 2002 à 2005, procéder à l'élection du nouveau président, des deux nouveaux vice-présidents, et des membres du bureau. Par vote à bulletin secret (7 voix pour et 2 contre), l'élection des délégués suivants, élus par le conseil municipal du 24 mars 2001, est confirmée : A. Bordas, M. Donda, D. Quézel-Ambrunaz, G. Quézel-Ambrunaz, N. Revol. Enfin, par vote à bulletin secret (7 voix pour et 2 bulletins blancs), Annie Chaboud-Crousaz est élue 6^e délégué de Saint-Alban au conseil de la communauté de communes.

SAINT-COLOMBAN

● SÉANCE DU
14 JANVIER 2005

Absents : Delphine Ferroud (procuration à Patrick Louadoudi) et Alain Rostaing (procuration à René Mugnier).

1 – Approbation du PLU

Le conseil adopte à l'unanimité le PLU révisé, opération conduite par le cabinet Barbeyer et Dupuis (24 400 euros). En réponse à Jacques Maurino, le maire précise que toutes les remarques qui ont été faites au cours de l'enquête publique ont été étudiées, et la plupart ont été acceptées.

2 – Modificatif du PLU

Le conseil, à l'unanimité, décide le lancement d'un modificatif du PLU pour 2 secteurs qui n'ont pas été pris en compte après l'enquête d'utilité publique, à savoir une partie du camping (à mettre en constructible afin de pouvoir réaliser 100 lits supplémentaires), et la zone en aval de la RD 927, du Martinan (bar-tabac) jusqu'au jeu de boules, en cohérence avec une extension du PIZ afin de pouvoir rendre constructibles certains terrains.

3 – Accès au domaine skiable

Le conseil approuve, à l'unanimité, suite au projet de création d'une route d'accès au domaine skiable, la construction d'un nouveau pont sur le Glandon, la création d'une zone de stationnement au Pouchet, l'aménagement de la voie communale Nantchenu – La Pierre au pied des pistes, et demande l'ouverture d'une enquête publique : autorisation au titre de la Loi sur l'eau et préalable à la DUP conjointement à une enquête parcellaire.

4 – Station d'épuration

Le conseil demande l'ouverture de l'enquête préalable à la DUP conjointement à une enquête parcellaire, et décide d'accorder la mission d'assistance à la

DDE d'Aiguebelle pour la construction de la station d'épuration pour un montant de 6 500 euros HT. Concernant ces deux projets (station d'épuration et accès au domaine skiable), le conseil est informé qu'une réunion aura lieu le 18 janvier 2005 à 14 h 30 à la mairie de Saint-Colomban. Seront présents à cette réunion : les services de la DDE, la DDA, la chambre d'agriculture, le cabinet Saunier Environnement, l'expert foncier (M. Albert), M. Bouvard (député), et le conseil municipal. Le maire rappelle que les permis de construire pour les futurs lits touristiques (Le Mollaret et la 2^e tranche de La Perrière) ne seront délivrés qu'en fonction de l'état d'avancement du projet de la station d'épuration. Pour l'instant, seul le permis de construire de 350 lits au lieu-dit Le Mollaret a été délivré et pour cela la mairie a dû fournir à la Mission interservice eau (MISE), organisme qui donne son accord pour les permis de construire, l'annonce légale de la création de la station d'épuration. Concernant la deuxième tranche de La Perrière ainsi que le bâtiment G, la MISE réclame la maîtrise d'œuvre ainsi que l'échéancier de la station d'épuration ; l'échéancier n'ayant pas été fourni à ce jour, les permis de construire ont donc été mis en attente.

5 – Questions diverses

• Le conseil est informé qu'une étape du Critérium du Dauphiné libéré 2006 pourrait passer à Saint-Colomban le 10 juin 2006 (étape Grenoble – La Toussuire) et que pour cela les communes devraient être sollicitées financièrement ; de l'annulation du Tour de France féminin 2005 dont une épreuve devait faire étape à Saint-Colomban ; de la demande de partenariat de Chambéry cycliste formation ; que le Tour Arvan-Villards se déroulerait le jeudi 14 juillet 2005 de Saint-Sorlin à Saint-Sorlin (soit le même jour que la montée cycliste Cuines –

Saint-Colomban) ; de la demande de partenariat de Chambéry cycliste formation avec le Sivav. Jacques Maurino intervient pour dire que l'épreuve de la classique des Alpes est en bonne voie.

• le conseil décide, à l'unanimité, la création d'un emploi (CDD) de 35 heures pour la patinoire de l'aire de loisirs qui sera mise en service du 5 février au 5 mars 2005.

• le conseil augmente de 3 % en moyenne les tarifs des gîtes communaux. Concernant la proposition de faire des locations pour 3 nuits (week-end), Patrick Louadoudi et Jacques Maurino émettent des réserves. Le conseil décide d'attendre pour se prononcer définitivement sur cette proposition.

• le conseil est informé de la demande de M. Chaix Michel et consorts de vendre les terrains qu'ils possèdent en Bellard à 20 francs le m² au lieu des 10 francs le m² proposés par la commune. Ils demandent en plus des forfaits de ski. Le conseil, à l'unanimité, n'est pas d'accord et maintient le prix initial à 10 francs le m² ; il décide en outre de lancer la procédure pour établir les actes, et, si un accord n'est pas trouvé avec M. Chaix Michel et consorts, de lancer une DUP.

• le conseil accorde une subvention exceptionnelle de 1 000 euros à Unicef France afin de venir en aide aux sinistrés d'Asie.

• le conseil, à l'unanimité, est favorable pour une dérogation à la règle du repos hebdomadaire présentée par Ski service sport 2000 (Patrick Martin-Fardon). Interventions publiques : de Mme Martin-Fardon à propos de la taxe de séjour ; de Jacques Maurino qui demande d'allouer une subvention exceptionnelle au club des sports pour acheter des filets de protection suite à la venue de l'équipe de France espoir de ski sur le domaine skiable de Saint-Colomban.

● SÉANCE DU
18 FEVRIER 2005

Absente : Delphine Ferroud (procuration à René Mugnier).

1 – Débat budgétaire

Avant de débattre le conseil est informé que la dette est, en 2005, légèrement inférieure par rapport à 2004. Le maire présente ensuite au conseil l'orientation budgétaire 2005 avec le programme des travaux qui seront à continuer et ceux qui sont engagés : éclairage public ; plantation (programme ONF 2005) ; cimetière (nouvelle entrée pour l'ancien cimetière – sur son côté droit – et lancement du projet du nouveau cimetière) ; fin des travaux du bâtiment au terrain multisports du Clos ; aires de stationnement à Lachenal (entrée et centre du hameau) ; col du Glandon (sous réserve) ; enfouissement des réseaux secs (2^e tranche de Martinan et deux projets à l'étude

de : Les Roches – La Sausse, et Lachal – Valmaure) ; PLU (solde du PLU en cours et projet de modification) ; goudronnage des voies communales (en fonction des devis Gerland) ; voie d'accès au domaine skiable (avec le conseil général) ; travaux à la chapelle de La Pierre (obtention d'une subvention du conseil général) ; enneigement artificiel ou garage pour les dameuses (à débattre) ; sécurisation des ponts et voies communales ; station d'épuration ; travaux divers. Divers conseillers municipaux s'expriment pour demander : une plate forme à fumier (plutôt du resort de la communauté de communes) ; des travaux de peinture dans le local du club enfants (attendre le réaménagement de la salle des fêtes) ; l'installation de blocs d'escalade vers le camping ; des aménagements à l'aire de loisirs (accrocs branches, chemin d'accès aux boules, fontaine, terrain de volley-ball, etc.) ; le classe-

ment des chemins communaux et des voies communales ; un jeu de dossards et une cellule de chronométrage pour le club des sports ; des travaux dans l'écurie et en façade de la Maison du patrimoine ; des murs de soutènement (école de Lachal, route entre Les Ponts et le pont de Nantchenu, chemin des Roches à Barral).

2 – Programme ONF

Le conseil adopte le programme 2005 des travaux présentés par l'ONF (6 570 euros HT) qui correspondent au dégagement de semis naturels d'épicéa sur les parcelles D et E (3 hectares), la pose de bornes, et l'ouverture d'un périmètre aval (possible aide de l'Etat de 915 euros).

3 – Maison Tardy (La Pierre) Le conseil est informé que les travaux de réhabilitation de la maison Tardy ont commencé mais qu'ils sont actuellement bloqués par le retard pris par l'entreprise de menuiserie (pose

Lire la suite page 10

Le tribunal administratif impose la parité au sein du conseil communautaire

La transformation du district en communauté de communes, que la loi Chevènement du 12 juillet 1999 rendait obligatoire au 1^{er} janvier 2002, a ouvert à la fin de l'année 2001 une crise entre les communes de Saint-Alban et de Saint-Colomban qui vient de connaître un nouvel épisode après le jugement rendu par le tribunal administratif de Grenoble le 23 février 2005.

Très précisément, c'est la répartition des sièges au sein du futur conseil communautaire qui avait mis le feu aux poudres. Sur ce point, la commune de Saint-Alban demandait l'application d'une disposition de la loi Chevènement qui stipule que, dans ce conseil, aucune commune ne peut avoir à elle seule la moitié des sièges. Ce qui conduit, dans le cas d'une communauté de communes constituée de deux communes, à la parité des sièges.

De son côté, la commune de Saint-Colomban, considérant qu'elle est la commune la plus peuplée des deux, et avançant des arguments fiscaux (le transfert de fiscalité est plus important pour Saint-Colomban que pour Saint-Alban), revendiquait la présidence et, pour cela, demandait à conserver la répartition qui prévalait au sein du district depuis 1994 (6 conseillers pour Saint-Colomban et 5 pour Saint-Alban) puisque il était clair qu'en cas de désaccord sur le nom d'un candidat, la présidence reviendrait au plus âgé des candidats potentiels... en l'occurrence le maire de Saint-Alban.

Pour désamorcer la crise, ce dernier avait alors pris l'initiative de déclarer publiquement, au cours d'une réunion du conseil municipal de Saint-Colomban (27 octobre), qu'il ne serait pas candidat à la présidence de la communauté de communes, et qu'aucun représentant de Saint-Alban ne le serait. Malgré cette démarche le conseil municipal de Saint-Colomban maintenait sa position d'une répartition 6/5.

Ainsi durant tout le dernier trimestre de l'année 2001, les deux points de vue se sont affrontés sans que les discussions ne dégagent un accord, la commune de Saint-Colomban opposant des arguments légitimes aux arguments légaux de Saint-Alban.

On en était là quand une relecture de la loi Chevènement avait permis à la Direction générale des collectivités locales (DGCL) de trouver une solution. En effet lorsque la transformation d'un district en communauté de communes s'effectue en cours de mandat, et pour des raisons juridiques de continuité, cette loi permet, selon cet organisme, que les délégués auparavant élus par les

communes membres pour les représenter au sein du conseil de district conservent leur mandat, pour la durée résiduelle de celui-ci, au sein du conseil de la communauté de communes. Autrement dit la répartition 6/5 pouvait rester opérante jusqu'en 2007 où la disposition générale de la loi, conduisant à la parité, s'appliquerait alors.

C'est donc cette répartition qui avait été entérinée par le conseil districl (8 décembre 2001) non sans que le conseil municipal de Saint-Alban ne demande (1^{er} décembre 2001) l'application de la parité sans changer les délégués actuels.

Cependant, l'arrêté du 17 décembre 2001 par lequel le sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne avait transformé le district en communauté de communes en conservant la répartition 6/5, était accompagné d'un courrier dans lequel il indiquait qu'il fallait passer à la parité avant la fin du 1^{er} semestre 2002. Mais le président de la communauté de communes avait alors pris comme position de ne reconnaître que l'arrêté du sous-préfet, le courrier d'accompagnement n'ayant pour lui aucune valeur juridique. Position prise publiquement en conseil de la communauté de communes.

C'est dans ce contexte que la commune de Saint-Alban a déposé un recours au tribunal administratif de Grenoble le 18 février 2002 dont le jugement a été rendu le 23 février 2005. Ce jugement annule l'arrêté préfectoral du 17 décembre 2004 (transformation du district en communauté de communes) car son article 4 méconnaît la règle figurant à l'article L 5214-7 du Code général de collectivités locales territoriales selon laquelle aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges.

Connu le matin du 25 février 2005, ce jugement a immédiatement fait l'objet d'une discussion entre les élus villarins puisque – hasard du calendrier – ce soir-là était programmée une réunion du conseil communautaire.

Dans une ambiance "détestable, voire délétère", chacun a donné son interprétation du jugement, les uns estimant qu'il n'y aurait rien de changé hormis la parité, les autres considérant que la communauté de commune était désormais dissoite, et que, dans ce cas, si elle repartait, la nouvelle structure ne pourrait pas bénéficier des avantages fiscaux de la première (non-écrêté). Les tenants de cette interprétation ont d'ailleurs immédiatement publiés des documents pour faire connaître ce point de vue (*lire ci-contre*).

Après une première rencontre entre la sous-préfète d'Albertville, Mme Philippe

(qui assure l'intérim du sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne) et le président de la communauté de communes d'une part et le maire de Saint-Alban d'autre part (séparément, le 2 mars), puis une seconde le 8 mars entre la sous-préfète et, ensemble, le président de la communauté de communes, les maires de Saint-Alban et de Saint-Colomban, la sous-préfète a – démentant les bruits qui couraient à ce sujet aux Villards – affirmé que la communauté de communes n'était pas dissoute et garderait ses prérogatives fiscales.

Les positions des uns et des autres se sont alors précisées. Pour les élus de Saint-Colomban les relations difficiles avec Saint-Alban empêchent selon eux de travailler et le bénéfice du non-écrêté (près de 630 000 euros annuels) ne justifie pas de rester en communauté de communes (position confirmée par une majorité du conseil municipal le 11 mars 2005). Selon ces responsables, même si les ressources fiscales diminueraient en cas de séparation il n'y aurait pas de problème pour la commune de Saint-Colomban.

Pour Saint-Alban, qui souhaite que la communauté de communes continue, les difficultés n'ont pas empêché la communauté de communes d'investir plus de 3 millions d'euros depuis 2002 (fin de liaison des Sybelles, rénovation du presbytère, etc.).

Finalement, fort de l'avis des services fiscaux qui ont considéré que si la communauté de communes s'arrêtait il apparaîtrait, outre la très grande difficulté de la liquidation, une dette de près de 2,4

millions d'euros qui serait à rembourser au département comme taxes professionnelles indûment perçues, la sous-préfète a signé, le 8 mars, un nouvel arrêté portant transformation du district en communauté de communes « *considérant que l'exécution du jugement du tribunal administratif conduit à rétablir la légalité de l'arrêté portant transformation du district en communauté de communes (...) à la date du 17 décembre 2001 afin de préserver la sécurité juridique des décisions et contrats intervenus à compter de cette date* ».

Cet arrêté est identique au précédent (17 décembre 2001) sauf l'article 4 qui est ainsi rédigé : « *Le conseil de la communauté de communes est composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes associées en nombre égal. Chaque commune est représentée au sein du conseil communautaire par six délégués élus par les conseils municipaux.* »

Il appartient désormais aux conseils municipaux des deux communes et au président de la communauté de communes de mettre en application cet arrêté que le conseil municipal de Saint-Colomban s'est réservé (11 mars 2005) d'attaquer au tribunal administratif de Grenoble, si nécessaire.

Mais ce recours n'étant pas suspensif, les discussions ont repris et... butté de nouveau, comme en 2001, sur la question de la présidence. Une question qui devrait probablement finir par se régler – c'est l'intérêt des deux communes – non sans toutefois réservé encore quelques rebondissements.

PREMIÈRES RÉACTIONS

Hatives et pessimistes

Dans un texte d'une page intitulé *Inconscience politique et chronologie d'une fin annoncée* (1), Patrick Louadoudi, président de la communauté de communes, après quelques rappels chronologiques (notamment le rappel d'un passage du programme électoral de Georges Quézel-Ambrunaz qui, pour les élections municipales de mars 2001, se prononçait pour la parité (2) et pour une présidence alternée), pose la question : « *Que va-t-il se passer ?* »

M. Louadoudi formule deux hypothèses. La première : « *Le sous-préfet nomme un liquidateur* » ; la seconde : « *Le sous-préfet saisit les deux conseils municipaux en vue de la création d'une nouvelle communauté de communes (qui dit création dit écrêtement : cette communauté de communes perdrait environ 600 000 euros)* ». Selon lui les élus de Saint-Alban « *se sont entêtés au lieu d'attendre patiemment la fin du mandat* » et cette « *démarche en justice a été motivée par la soif du pouvoir* ».

Dans un texte de deux pages intitulé *La mairie de Saint-Alban met à mort la communauté de communes* (3) Emile Quézel-Yoyon et Albert Cartier-Lange, conseillers municipaux d'opposition de la commune de Saint-Alban, reprochent à la municipalité de ne pas avoir demandé « *une annulation partielle portant sur le seul point de la parité (...)* ». Selon ces élus, dans ce cas « *il n'y aurait rien eu de grave* ». Mais « *la demande d'annulation en totalité de l'arrêté de création est d'autant plus impardonnable que le maire en connaît parfaitement les conséquences* ». Et de détailler les « *conséquences désastreuses pour tout le monde* » : « *La communauté de communes*

est censée ne jamais avoir existée et toutes les décisions qu'elle a prises depuis sa création sont théoriquement annulées. La préfecture va nommer sous huitaine la mise en liquidation judiciaire de tous les avoirs de la communauté de communes qui seront gérés par un liquidateur ». Ces auteurs soulignent aussi la déroute financière que cela implique pour la vallée (perte de 600 000 euros) et pour Saint-Alban dont la situation sera ramenée à celle d'avant le district « *c'est-à-dire l'isolement* ». Et de conclure que l'équipe dirigeante de Saint-Alban « *doit tirer toutes les conséquences de ce gâchis* ».

Ces deux tracts, rédigés sans recul, sitôt connu le jugement du tribunal administratif de Grenoble, et sous le coup de l'émotion que cette décision a légitimement provoquée dans la population, pêchent par... pessimisme. A aucun moment leurs auteurs n'envisagent la solution retenue par l'administration, à savoir la publication d'un arrêté assurant la continuité de la communauté de communes tout en instituant la parité au sein du conseil communautaire. La communauté de communes conservant toutes ses prérogatives fiscales.

Si les élus le souhaitent naturellement...

(1) Patrick Louadoudi, *Inconscience politique et chronologie d'une fin annoncée*, texte affiché le 28 février 2005.
 (2) Cette demande de parité était également contenue dans le programme électoral de l'équipe *Saint-Alban au cœur de la vallée* qui était animée et présentée par Mme Noëlle Noël.
 (3) Emile Quézel-Yoyon et Armand Cartier-Lange, *La mairie de Saint-Alban met à mort la communauté de communes*. Ce texte, affiché et distribué par voie postale (26 février 2005), est également signé : « *et leur comité de soutien* ».

Comptes rendus des conseils Saint-Colomban

Suite de la page 9

de cloisons). En conséquence, le conseil décide (10 voix pour et une abstention : Eric Pommier) de confier la maîtrise d'œuvre de ces travaux à M. Dominique Giffon, architecte. Cette mission comprend le dépôt du permis de construire, les études, le choix des entreprises, et le suivi du chantier (6 600 euros HT).

4 – Divers

Le conseil :

- décide de ne pas appliquer le droit de préemption urbain sur une transaction entre M. Lauminy et Mme Loek (parcelle section G, numéro 614) et sur un échange de terrain à Valmaure (parcelle sec-

tion Q, numéro 609) ;

- autorise Gilbert Emieux à effectuer un branchement d'eau dans une construction neuve (Lachenal) ;
- est informé du mécontentement de l'association Coordination des loisirs qui vend des forfaits de ski saison (groupes et individuels) à tarifs réduits auprès des comités d'entreprises, clubs, associations, familles, etc., car cette année il n'y a que le forfait Sybelles (trop cher) ;
- est informé du rapport de la Maison du tourisme sur l'état des gîtes communaux, et d'une lettre de Mme Inès Girard (problème de gel aux Roches).

Chronique (provisoire) d'une mise en conformité annoncée

• 20 octobre 2001

Réunion du conseil du district pour débattre, notamment, de la composition du futur conseil de la communauté de communes. Saint-Alban demande la parité pour respecter de la loi. René Mugnier, président du district, fait alors voter la dissolution du district. Les délégués de Saint-Alban refusent de voter et quittent la séance. Cette délibération ne sera jamais appliquée.

• 1^{er} décembre 2001

Le conseil municipal de Saint-Alban demande que les statuts de la future communauté de communes soient mis en conformité avec la loi. Ce qui implique que le nombre de délégués de la commune de Saint-Alban soit porté à six.

• 6 décembre 2001

Publication de l'arrêté portant sur le changement des statuts du district en vue de sa transformation en communauté de communes. Le conseil municipal de Saint-Alban accepte le changement de statuts, à l'exception de l'article 4 qui, selon ses membres, ne respecte pas l'article 5214-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

• 8 décembre 2001

Le conseil districlal, à l'unanimité, adopte la transformation du district en communauté de communes. Une discussion s'engage avec le public quant à la parité demandée par le conseil municipal de Saint-Alban. Patrick Louadoudi, président de la communauté de communes, précise que le district s'est simplement transformé en communauté de communes et qu'il y a donc continuité, sans changement, jusqu'en 2007.

• (?) décembre 2001

Le sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne, Monsieur Eric Barré, rencontre les maires de Saint-Alban et de Saint-Colomban, leur annonce qu'il a pris l'avis de la Direction générale des collectivités locales (DGCL), et leur propose de prendre l'arrêté de transformation avant la date butoir du 31 décembre 2001, avec comme répartition 6/5, à condition de régulariser rapidement l'article (sur la répartition des sièges) non conforme à la loi du 12 juillet 1999 (condition qui suit l'avis de la DGCL).

• 17 décembre 2001

Le sous-préfet prend l'arrêté de transformation du district en communauté de communes. Le courrier d'accompagnement (daté du 18 décembre 2001) fixe le délai de la mise en conformité au premier semestre 2002.

• 16 février 2002

La commune de Saint-Colomban ne voulant pas instaurer la parité, le conseil municipal de Saint-Alban décide, à l'unanimité, de présenter un recours au tribunal administratif de Grenoble.

• 19 septembre 2003

Lors de la réunion du conseil de la communauté de communes, Patrick Louadoudi, président, demande au maire de Saint-Alban où en est l'affaire du recours. Ce dernier signale que celui-ci est en attente et qu'il faut attendre l'appel pour en discuter. En août 2004, en réponse à une nouvelle demande du

président de la communauté de communes, le maire de Saint-Alban renouvelle sa demande de modification de l'article 4 incriminé (courrier du 10 août 2004) et s'engage à arrêter immédiatement la procédure si la loi est respectée. Devant l'absence de réponse du président, la requête est maintenue.

• 9 février 2005

Le recours de la commune de Saint-Alban est appelé au tribunal administratif de Grenoble.

• 23 février 2005

Le tribunal administratif de Grenoble, considérant que « l'article 4 de l'arrêté du 17 décembre 2001 (...) doit être annulé (...) », annule l'arrêté du 17 décembre 2001.

• 8 mars 2005

Réunion à la sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne, en présence des deux maires et du président de la communauté de communes. Madame la sous-préfète annonce qu'elle va reprendre l'arrêté annulé, la communauté de communes conservant toutes ses prérogatives fiscales.

• 8 mars 2005

Un arrêté de transformation du district en communauté de communes est pris par le sous-préfet instituant la parité 6/6.

• 11 mars 2005

Le conseil municipal de Saint-Colomban se réserve le droit (9 voix pour et 2 contre) d'attaquer éventuellement cet arrêté au tribunal administratif de Grenoble.

• 12 mars 2005

Réunion publique d'information à Saint-Alban pour faire le point de la situation.

• 25 mars 2005

Rencontre, à Saint-Alban, entre une délégation de Saint-Alban (G. Quézel-Ambrunaz, M. Donda, D. Quézel-Ambrunaz) et une délégation de Saint-Colomban (R. Mugnier, P. Louadoudi, H. Girard). La délégation de Saint-Colomban propose une parité à 9/9. La délégation de Saint-Alban indique qu'elle est pour une répartition 1/3, 2/3 du produit de l'écrêtage.

• 25 mars 2005

Réunion du conseil municipal de Saint-Colomban. Une majorité du conseil (9 pour et 2 abstentions) se prononce pour une parité à 9/9, éventuellement à 8/8.

• 26 mars 2005

Réunion du conseil municipal de Saint-Alban. Un débat informel (la question n'est pas à l'ordre du jour) « montre qu'avec un conseil municipal de 9 membres, il n'est pas possible de dépasser le nombre de 6 délégués, notamment parce que si deux ou même trois conseillers municipaux quittaient le conseil, il serait alors impossible de respecter le nombre de délégués sans élections complémentaires, qui ne sont de droit que pour la vacance de au moins 1/3 des postes ». Un vote indicatif (7 voix pour et 2 abstentions) indique que le conseil municipal est favorable pour que la communauté de communes redémarre conformément aux termes de l'arrêté du 8 mars 2005.

POINT DE VUE

Quand le droit a été dit, le devoir s'impose

En date du 23 février 2005, le tribunal administratif de Grenoble a dit le droit : la communauté de communes doit fonctionner avec un conseil communautaire à parité entre Saint-Alban et Saint-Colomban. Nous sommes deux communes à composer la communauté de communes et l'article 5217-4 du Code général des collectivités locales stipule qu'aucune commune ne peut avoir la majorité dans le conseil communautaire.

Maintenant que le droit a été dit le devoir s'impose.

Le premier devoir est de respecter le droit. Certains, dans un premier temps, ont eu beaucoup de mal à admettre ce jugement qu'ils soient de Saint-Alban ou de Saint-Colomban. Leur refus fut tel que dès qu'ils en prirent connaissance ils prédiront la disparition de la communauté de communes et la perte des avantages financiers qui y sont liés. Un tract alarmiste fut expédié par les conseillers municipaux d'opposition de Saint-Alban et une lettre ouverte de l'ex-président de la communauté de communes fustigeant notre « soif de pouvoir » et notre inconscience fut placardée sur tous les panneaux d'information de la vallée et mis en dépôt chez les commerçants. Par contre, calmement, la municipalité de Saint-Alban a pris contact avec différents services de l'Etat pour faire valoir l'importance capitale de la communauté de communes pour la vallée ; et, tout aussi calmement, la sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne après avoir consulté les parties concernées, a pris le 8 mars 2005 un nouvel arrêté permettant la continuation de la communauté de communes, avec une seule modification des statuts pour porter le nombre de délégués de Saint-Alban à 6, de façon à respecter la loi. Puis, tout aussi calmement encore, à Saint-Alban, nous avons désigné le 19 mars notre sixième délégué en la personne d'Annie Chaboud-Crousaz.

Depuis, le contact a été renoué avec nos collègues de Saint-Colomban et les choses avancent. Le temps permet d'admettre la réalité. Notre second devoir est d'apprendre à travailler ensemble sur de nouvelles bases. Ce ne sera pas tous les jours facile mais, si nous voulons avancer pour notre vallée, nous y sommes contraints.

La première de ces nouvelles bases est le respect de l'autre ; ce respect est incontournable car nous sommes à égalité. Le nouveau président peut être de Saint-Alban ou de Saint-Colomban mais, quel qu'il soit, il sera obligé de prendre en compte les délégués communautaires de l'autre commune. La deuxième de ces nouvelles bases est l'apprentissage du consensus, ce qui va nous changer du passage en force et du chantage en réaction (exemple du télé-siège du col de Bellard en contrepartie du presbytère à Saint-Alban). Mais nous devons apprendre vite car c'est maintenant que se décident les dossiers importants à réaliser d'ici la fin du mandat. En fait, le consensus sera la solution qui permettra à la vallée de sortir gagnante des choix retenus. La troisième nouvelle base de travail sera la préservation de l'avenir quel que soit le mode de fonctionnement retenu. Nos réalisations seront limitées par le respect des règles d'orthodoxie budgétaire qui impose de ne pas gréver l'avenir financier des prochaines mandatures.

Un nouvelle page de la coopération intercommunale est en train de s'écrire ; sachons nous montrer à la hauteur de l'enjeu en accomplissant honnêtement notre devoir d'élu. Le passé a été ce qu'il a été, nous ne le renions pas : nous devons le comprendre pour pouvoir construire ensemble l'avenir de la vallée avec de nouvelles règles.

Michel Donda(*)

(*) Conseiller municipal de Saint-Alban.

SIVAV

Un budget en augmentation

Ce ne sont pas moins de 800 000 euros (5,25 millions de francs) de recettes que le Sivav va gérer en 2005.

Ces recettes proviennent essentiellement de subventions (Etat, Région, département) pour 267 122 euros, de la participation des communes et communautés de communes (de l'Arvan et du Glandon) pour 396 600 euros (calculées en fonction de la population et du potentiel fiscal), et enfin de la dotation du fonds de compensation de la taxe professionnelle pour le barrage de Grand Maison pour 102 000 euros. Le solde étant constitué de produits divers (fonds de compensation de la TVA et autres).

Les dépenses s'élèvent à 1 million d'euros, leur montant étant supérieur aux recettes à cause de l'existence de reports positifs des années précédentes, reports qui restent à imputer. La vallée des Villards est concernée par toutes les dépenses du Sivav mais plus particulièrement par les postes suivants. En fonctionnement, par l'entretien des sentiers : sur un total 52 000 euros, 15 000 euros concernent la vallée des Villards (le sentier du tour Arvan-Villards et le sentier qui part

du Martinan). Moins perceptibles pour notre vallée sont les dépenses suivantes : l'entretien des panneaux signalétiques (entrée et sortie des hameaux), prise en charge de l'architecte conseil du CAUE, les actions du 12^e contrat de plan (classement des meublés, étude sur les centres de vacances, étude sur le patrimoine), la participation à Maurienne expansion, la prise en charge de la course Arvan-Villards (11 975 euros), la participation à Sybelles promotion (154 200 euros) et à Sybelles commercialisation (80 000 euros).

En investissements, le plus concret se trouve dans l'aménagement du col du Glandon (101 600 euros en 2005, sur un total de 316 000 euros), dans la création de panneaux d'entrée des Sybelles (au col du Glandon et au Pied des Voutes), dans la radio Décibels, dans la mise en place d'un cahier des charges pour l'entretien des sentiers, etc.

Tous ces chiffres mettent en évidence l'importance du Sivav dans le développement de notre vallée, surtout dans la complémentarité des actions mises en œuvre par rapport aux deux communes et à la communauté de communes de la vallée du Glandon.

VERNIER Frères

- Génie Civil
- Travaux en montagne
- Montages et réparations remontées mécaniques

Tél. 04 79 83 40 44

Zone Industrielle/73000 PONTAMAFREY

Robert RICHARD

TAXI JOUR ET NUIT

73130 SAINT-ETIENNE-DE-CUINES

Téléphone 04 79 56 23 47 ou 04 79 59 48 78
327 430 740 R.M. 73

J.C. RAPPELLI TRAITEUR

73130 SAINT-ETIENNE-DE-CUINES

Tél. 04 79 59 40 65

PEINTURE - PAPIERS - PEINTS REVETEMENTS DE SOLS

MORINI Alain

R.M. 19274 73

73130 LA CHAMBRE Tél. 04 79 56 22 56

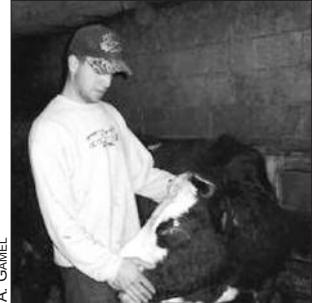
AGRICULTURE

Eleveur : c'est vachement bien !

C'est une certitude pour Adrien Maurino qui pense à ça depuis l'âge de 5 ans. Ce férus de vélo, qui a cru un temps rivaliser avec les as des pelotons, a vite déchanté. Alors aujourd'hui, à 20 ans, il concrétise son rêve d'enfance : devenir éleveur.

D'abord en suivant une formation spécifique au centre d'élevage de Poisy (Haute-Savoie) où lui sont prodiguées 15 semaines de cours par an. Le reste du temps, il le passe dans des exploitations agricoles, au milieu des troupeaux, à Cuines, Saint-Avre ou Saint-Rémy, pour acquérir de l'expérience et pour obtenir les diplômes nécessaires à son installation.

Elever des vaches comme autrefois avec les moyens et les connaissances actuelles, voilà son objectif. Leur prodiguer les soins nécessaires, les bichonner et bien les nourrir, en quelque sorte leur donner de l'amour ; et quoi de plus normal que d'aimer ses vaches avec de belles mamelles et le flanc rebondi. Le pis des animaux n'est pas qu'une source



A. GAMEL

d'euros, mais c'est aussi une source de plaisirs simples et de fierté.

Alors, à la tête d'un petit cheptel de cinq vaches (tarines et abondances) acquises avec ses économies, et qui hivernent dans une écurie, à Lachal, Adrien est fier comme un roi.

C'est une preuve qu'il y a encore des jeunes (c'est aussi le cas de Nicolas Rostaing-Troux et de Sébastien Sornet) qui sont courageux et qui croient encore à l'avenir de l'agriculture de montagne avec une volonté féroce de réussir pour prendre la relève des anciens, malgré la PAC de l'Europe qui ne facilite pas les choses. Et ça va de mal en pis...

Faire les foins, monter en alpage, traire ses vaches en écoutant de son des clarines, faire la tome ou le beaufort, autant de tâches qui font d'Adrien Maurino un jeune homme heureux.

Alors bon vent à lui ! Et puis, qui sait ? c'est peut-être aux Villards qu'il rencontrera un jour une bergère.

André Gamel

COMMERCE

Un nouveau boulanger à Saint-Colomban

Depuis le début de l'année, Christophe Brésil met la main à la pâte pour offrir aux Villarins un carnaval de baguettes.

A bientôt 34 ans, le nouveau boulanger de Saint-Colomban(*), originaire de Dreux (basse Normandie) le pays des célèbres andouilles, ne peut que réussir au pays des diots, autre charcuterie fort appréciée des gourmets de Savoie (patrie de son épouse), naturellement avec un bon pain de campagne et un petit blanc du cru. Il faut dire que l'on trouve toutes ces bonnes choses dans son épicerie-boulangerie.

Avec une solide formation de pâtissier, acquise durant son apprentissage chez un artisan du Dauphiné (à La Rochette, petit village près de Chamoux), M. Brésil s'est ensuite perfectionné dans le domaine de la boulangerie notamment avec l'aide de M. Vito Carlucci, son prédecesseur, qui l'a formé et grandement aidé à s'installer. C'est par son père, qui suivait comme comptable les comptes du commerce villarin, que M. Brésil a appris que cette place de boulanger allait se libérer.

Depuis son arrivée dans la vallée du Glandon, les habitants ne tarissent pas d'éloges à son sujet. Ils ont trouvé là un artisan compétent, serviable, bon vivant et aimable qui, avec sa petite famille, a été adopté par tous. Il lui tient à cœur de faire du bon pain qui se conserve, tendre et croustillant, avec la meilleure farine et



A. GAMEL

le tour de main du chef pour que tous les Villarins soient contents de sa prestation comme ils l'étaient quand officiait Camille Martin-Fardon, il y maintenant vingt-cinq ans de cela...

Aussi, en saison et en inter-saison, pourquoi aller acheter du pain ailleurs quand on a le même sur place, avec en plus l'accueil et le service à domicile. Et c'est gratuit !

Ce n'est qu'à cette condition que les nouveaux venus pourront vivre et rester au pays, une fois qu'ils se seront acclimatés au particularisme villarin.

Les tournées sont programmées le mercredi et le samedi, à Saint-Alban puis à Saint-Colomban, mais

M. Brésil en assure également le mardi, vendredi et dimanche à Cuines et jusqu'à Pontamafrey.

M. et Mme Brésil ont trois enfants : Jonathan (13 ans) qui termine son année scolaire à Pontcharra, Malorie (4 ans) qui est scolarisée à Saint-Colomban, et Marion (4 mois).

André Gamel

(*) Depuis son ouverture, cette boulangerie de Saint-Colomban a été tenue par Jean-Louis Taboury (juillet 1982 – mai 1993), Guy Abraham (juillet 1993 – avril 1996), Christophe Gagliardi (juillet 1996 – mars 1998), Richard Gigante (avril 1998 – mars 2000), Frédéric Dhont (avril 2000 – août 2002), et Vito Carlucci (décembre 2002 – décembre 2004).

NAISSANCES

- Le 16 décembre 2004 à Toulouse, de Célien, fils de Frédéric **Martin-Cocher** et Gabrielle **Saplana**, petit-fils de Jean-Marie et Roselyne **Martin-Cocher**, et arrière-petit-fils de Raymond (+) et Gilberte (+) **Martin-Cocher** (Martinan).
- Le 26 janvier 2005 à Annecy, de Célia, fille de Jean-Jacques et Estelle **Maurino**, petite-fille de Jean-Claude (+) et Sylvette **Maurino**, et arrière-petite-fille de Marcel (+) et Camille (+) **Maurino** (Chef-Lieu).
- Le 22 février 2005 à Francfort, de Timothée, fils de Régis et Annalisa **Plattard**, petit-fils de Michel et Simone **Plattard**, et arrière-petit-fils de Mme Jean **Gauthier** née Renée **Davoli** (Martinan).

- Le 17 mars 2005 à Saint-Jean-de-Maurienne, de Mathéo, fils de Jacques **Darves-Blanc** et Adeline **Tollence**, et petit-fils de Ulysse et Marie-Louise **Darves-Blanc** (Le Mollard).

DÉCÈS

- De Mme Jeanne **Darves-Bornoz**, le 21 décembre 2004 à Marseille (93 ans).
- De Mme Nicole **Andrieu** née **Martin-Fardon** (Lachenal), le 28 décembre 2004 à Chambéry (56 ans).
- De M. Fernand **Jacot-Guillarmod** (Martinan), le 3 janvier 2005 à La Chambre (86 ans).

• De Mme Adélaïde **Favre-Bonté** née **Favre-Bonté** (Martinan), le 18 janvier 2005 à Saint-Michel de Maurienne (100 ans).

• De M. Jean-Baptiste **Favre-Bonté** (Les Roches), le 21 janvier 2005 à Saint-Colomban (51 ans).

• De M. Roland **Martinet** (l'Eglise), le 12 février 2005 (71 ans).

• De Mme Clémence **Martin-Culet** née **Bozon** (le Prin), le 16 février 2005 à Grenoble (98 ans).

• De Mme Marguerite **Christin** née **Darves-Blanc**, le 22 février 2005 à Chambéry (74 ans).

• De Mme Georgette **Favre-Teylaz** (Les Roches), le 23 mars 2005 à Chambéry (75 ans).

Pour publication dans *Le Petit Villarin* les textes, les documents, les avis de naissances, de mariages, et de décès peuvent être transmis :

• par voie postale
Le Petit Villarin
21, rue Albert Dubout
34130 - Mauguio
Tél. : 04-67-29-45-43

• par courriel :
lepetitvillarin@wanadoo.fr

Dans tous les cas, nom, adresse et numéro de téléphone des auteurs doivent accompagner ces envois.

SAINT-ALBAN

Liliane Darves-Blanc a pris sa retraite

Le 23 décembre dernier, la mairie de Saint-Alban a connu une belle animation car nombreux ont été les Villarins venus témoigner leur gratitude à Liliane Darves-Blanc, secrétaire de mairie, à l'occasion de son départ à la retraite (effectif depuis le 31 décembre 2004).

Liliane Darves-Blanc est entrée au secrétariat de la mairie le 1^{er} avril 1977, peu de temps après l'élection d'une nouvelle équipe municipale avec à sa tête Maurice Chabrier. Devant l'assistance, Georges Quézel-Ambrunaz, maire de Saint-Alban, a retracé en termes élogieux son parcours professionnel :

« *Vingt-huit ans au service de la commune, cela mérite un grand coup de chapeau, d'autant plus qu'il n'y a pas beaucoup de points communs entre le secrétariat de cette époque et celui d'aujourd'hui, où les tâches se sont multipliées et sont devenues aussi beaucoup plus complexes.* »

En effet, à cette époque « *Liliane pris place au premier étage, avec une vieille machine à écrire d'occasion, une table en bois et un classeur métallique cabossé acheté par le maire dans une salle des ventes d'Avignon avec ses deniers* » (*).

Depuis, l'informatique a pris une part

prépondérante, les budgets sont plus importants, les dossiers multiples, et tout cela a fait passer l'horaire de travail de onze heures par semaine, en 1987, à trente actuellement... « *et bien remplies !* », s'est exclamé Georges Quézel-Ambrunaz. « *A toute cette évolution administrative, a-t-il poursuivi, Liliane s'est particulièrement bien adaptée, ajoutant à cela sa grande connaissance de la commune, de la vallée, des habitants, et cela fut un atout important dans ce métier de contact et de proximité, en particulier sur le plan cadastral. Une disponibilité totale au service de ses concitoyens, un accueil toujours agréable, une compétence que les différents conseils municipaux ont pu apprécier et ont unanimement reconnus* ». Des propos confirmés par Edmond Lauminy, ancien maire (**), qui a tenu lui aussi à apporter son témoignage d'élus avant que ne soient offerts à Liliane fleurs et cadeaux, en l'occurrence une paire de skis. Ce qui permettra à cette dynamique grand-mère d'enseigner à son petit-fils toute la technique de ce sport qu'elle possède bien.

C'est dans une sympathique ambiance que chacun a levé ensuite son verre en adressant à Liliane Darves-Blanc, avec des remerciements mérités, des souhaits sincères de bonne santé et de longue et fructueuse retraite.

André Bitz

(*) André Gamel, *La Maurienne*, 6 janvier 2005.

(**) Edmond Lauminy a été adjoint au maire (1977-1995) et maire (1995-2001) de Saint-Alban.

LE PETIT VILLARIN

Publication trimestrielle : n° CPPAP 0705 G 79863 ; n° ISSN : 1140-5473. Siège : mairie, 73130 – Saint-Colomban-des-Villards. Directeur de la publication : Emmanuel Tronel-Peyroz. Comité de rédaction : Roger Darves, Sébastien Dufour, Jeannine Martin-Garin, Christophe Mayoux, Ginette Paret, Emmanuel Tronel-Peyroz. Abonnements et diffusion : Jean-Pierre Tronel-Peyroz, 316 boulevard Chave, 13005 – Marseille ; tél. : 04-91-49-29-61. Comptabilité et administration : Emmanuel Tronel-Peyroz, 21 rue Albert Dubout, 34130 – Mauguio ; tél. : 04-67-29-45-43 ; Courriel : lepetitvillarin@wanadoo.fr ; CCP : Le Petit Villarin, n° 1357-38 M Montpellier. Maquette : F. Duval ; tél. : 04-67-57-24-37. Imprimerie : JF impression, Saint-Jean-de-Védas ; tél. : 04-67-27-34-11. Abonnement annuel : 8,50 €.